



Commune de La Planée

**ELABORATION DE LA CARTE
COMMUNALE**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 10 juillet 2006

Approuvé par arrêté préfectoral du 09 octobre 2006

RAPPORT DE PRESENTATION



Introduction et principes généraux

La carte communale est un document d'urbanisme défini par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain du 13 Décembre 2000. Elle remplace les Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme (M.A.R.N.U.) et a été amendée par la loi du 2 juillet 2003 dite loi Urbanisme et Habitat. Elle n'a aucune limite de validité.

Elle doit respecter trois grands principes :

- Le principe d'**équilibre** entre l'aménagement urbain ou rural et la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels dans un souci de développement durable.
- Le principe de **diversité** afin d'assurer les différentes fonctions urbaines et de la mixité sociale dans l'habitat.
- Le principe du **respect de l'environnement** pour gérer de manière économe l'espace en maîtrisant les déplacements et en intégrant la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et la prévention des risques naturels.

La carte communale doit respecter les orientations prises par les documents de niveau supérieur (Code de l'Urbanisme, Directives Territoriales d'Aménagement, Schéma de Cohérence Territoriale....).

La carte communale est approuvée après enquête publique, conjointement par la commune et le préfet. Ce dernier disposant de deux mois, après confirmation du Conseil Municipal, pour se prononcer explicitement sur l'approbation de la carte communale.

S'il ne s'est pas exprimé dans ces délais, il sera réputé avoir approuvé la carte communale.

La présente élaboration a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 12 Mars 2004.

La carte communale permet à la commune de LA PLANEE d'exercer sa compétence d'autorisation d'urbanisme qui se substitue à la règle de construction limitée. Si la commune souhaite délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune, elle devra expressément délibérer dans ce sens, à défaut elles resteront délivrées par l'Etat. Elle vient délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées ou non.

La carte communale comprend :

- **Un rapport de présentation**, non opposable au tiers. Il s'agit d'un document analytique et prospectif. Il expose les choix retenus pour la délimitation des zones constructibles. Il évalue les incidences sur l'environnement et les moyens mis en oeuvre pour sa mise en valeur.
- **Des documents graphiques**, opposables aux tiers. Ils délimitent les secteurs où sont autorisées les constructions à l'exception de l'adaptation, de la restauration ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ces documents peuvent permettre de préciser qu'un secteur est réservé à certains types d'activité.

Dans une première partie, un diagnostic de l'état initial et un exposé des perspectives d'évolution sont établis. L'étude d'environnement, réalisée par le Cabinet Science Environnement en Mai 2005, est intégrée à ce chapitre.

Dans une deuxième partie, sont exposées les orientations prises en matière d'aménagement sur la commune.

I. Présentation de la commune

1 Situation géographique et administrative

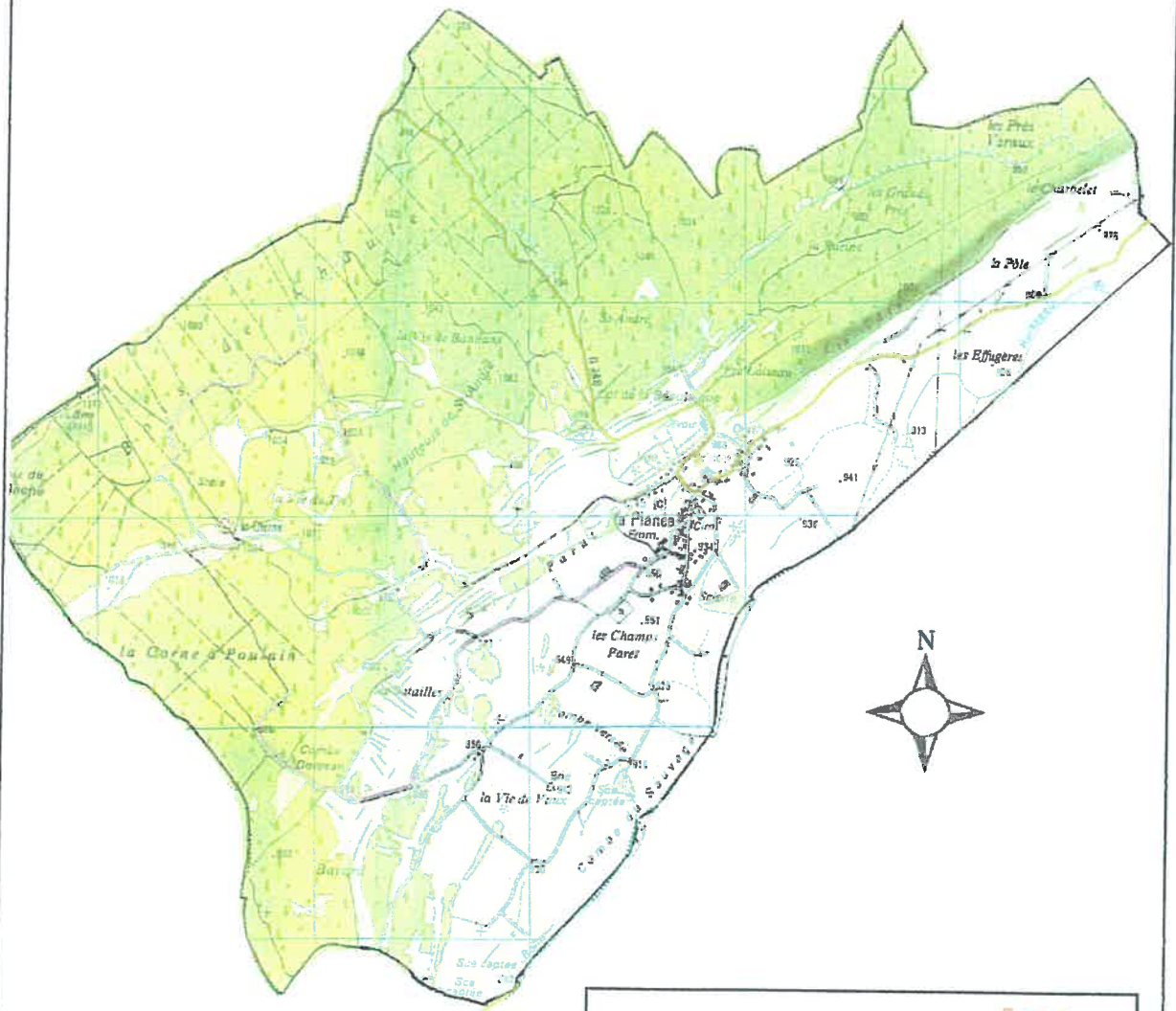
La commune de LA PLANEE est localisée sur les hauteurs du massif du Jura dans le département du Doubs. L'altitude s'échelonne entre 900 et 1120 mètres. D'une superficie totale de 1 300 hectares, elle se situe entre la Montagne du Laveron et le Lac de Saint-Point, à proximité de Pontarlier (cf. carte 1 page 5). La commune est en pente douce le long du massif, et est scindée en deux. Une partie nord-ouest recouverte par le Bois de Chaule, et une partie sud-est bosselée, accueillant de vastes prairies.

La commune est essentiellement constituée d'un village-rue orienté sud-ouest/nord-est, situé au centre du territoire entre Oye-et-Pallet et Vaux-et-Chantegrue.

LA PLANEE dépend de l'arrondissement et du canton de Pontarlier. La commune appartient à la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs.



Situation géographique de la commune de LA PLANEE



D'après fond I.G.N. au 1:25 000

Carte 1 : Situation géographique de LA PLANEE

2 Aperçu historique

Les origines de LA PLANEE, dont le toponyme évoque les défrichements médiévaux, sont issues de travaux de mise en valeur du Haut-Doubs réalisés à partir du XII^{ème} siècle sous des directives à la fois laïque et ecclésiastique. L'existence du village est attestée par la sentence de 1246 qui met fin au conflit opposant Amauri de Joux et Jean de Chalon. Mais la commune a connu plusieurs appellations au cours des siècles : Planeta (1255), de Planicie (1283), la Planée (1292), la Planoye (1363).

LA PLANEE est un des exemples de l'ambiguïté des rapports, souvent conflictuels, entre le domaine de Joux et le Baroîchage qui avaient lieu au XIII^{ème} siècle. Cette communauté de villages était à la fois une identité ecclésiastique, la grande Paroisse de Pontarlier, mais surtout administrative, dont la gestion était assuré par quatre échevins, dont deux étaient élus par les villageois et deux par les bourgeois. Ce rassemblement rural autour de la ville, installa, par conséquent, La Planée au sein du Baroîchage et ce jusqu'en 1537.

Entre 1475 et 1614, La Planée passa de 21 à 47 feux, ce qui correspond de nos jours à environ 240 habitants. En 1657, le recensement de l'époque ne comptait plus que 197 personnes vivant sur la commune. Une baisse essentiellement due aux méfaits de la guerre de Dix Ans qui sévit durant la première moitié du siècle. Mais dès 1688, la population communale équivaut à celle de 1614, et la commune va connaître une période de croissance de population jusqu'à son maximum en 1851.

1678 la Franche-Comté devient française, ce qui va conduire, au début du XVIII^{ème} siècle, à un certain nombre de mesures et d'aliénations dans le Haut-Doubs, de la part de la monarchie en place. Dès 1704, Jean-François Miget, avocat du Roi à Pontarlier, acquiert la haute justice de Malpas et de La Planée.

Des conflits rythmaient, à cette époque, les relations entre les différentes communes, le plus souvent pour des questions de limites territoriales. En 1685 les habitants de La Planée et d'Oye-et-Pallet signèrent un traité fixant les limites de chaque commune. Mais il faut attendre 1787 pour voir une transaction apaiser les relations avec Vaux-et-Chantegrue.

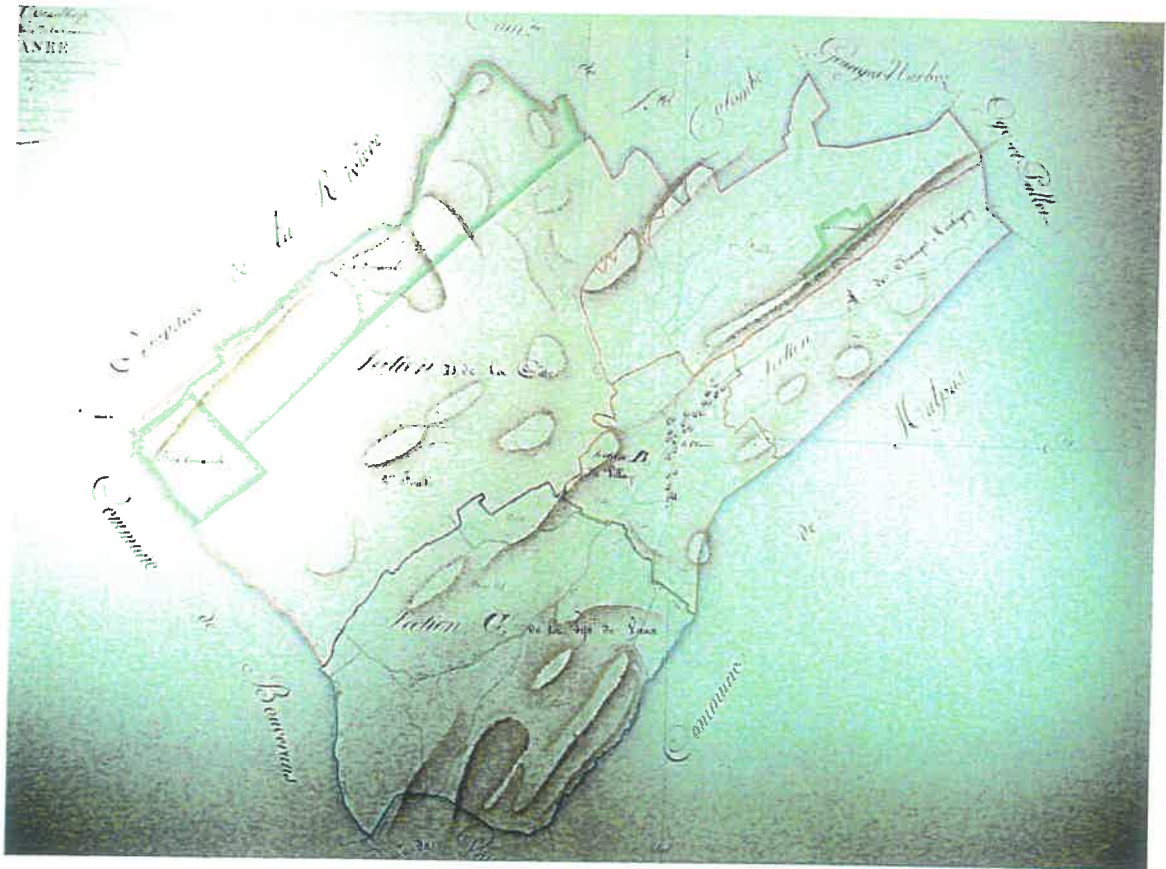
Une grande partie de l'histoire de La Planée vient de son histoire religieuse. En effet, l'église de la commune figurerait parmi les plus anciennes de la région. Bien que les lieux de culte de la Chaux d'Arlier apparaissent dans les textes à partir du X^{ème} siècle, il faut attendre ici les XIV^{ème} et XV^{ème} siècle pour trouver de telles mentions. Une première chapelle aurait semblé-t-il existé au XIV^{ème} siècle. En effet, en 1338, Nicolas de Saint-Brice, curé de Saint-Etienne de Pontarlier, aurait procédé à la nomination d'un vicaire, en la personne d'un certain Renaud de La Planée. La commune n'obtint son vicariat, eucharistie et cimetière, qu'en 1491 et en 1500, les curés de Pontarlier y nomment, sur présentation des prudhommes et des paroissiens de La Planée, le prêtre Antoine Parrin.

Les habitants des vicariats restent paroissiens des trois églises-mères de Pontarlier et doivent continuer à verser des droits curiaux, d'où de fréquents conflits. Ce qui nous mène au XVIII^{ème} siècle, où un long conflit prend place suite au grand incendie de 1736, qui détruisit une partie de la ville et les églises de Saint-Bénigne et Saint-Etienne. Les vicariats refusèrent de prendre en charge les réparations et demandèrent par la même, leur « distraction » de la Paroisse de Pontarlier. Pendant quarante ans, ces problèmes vont perdurer. Ce n'est qu'en 1777 qu'une transaction arrête la querelle pour La Planée, mais qui se poursuit entre les curées et les autres communes.

Comme dans beaucoup de villages du Haut-Doubs, les habitants refusent la révolution religieuse et restent fidèles au clergé réfractaire. Le vicariat fut déclaré vacant en 1792, mais un certain nombre de réunions secrètes avaient encore lieu dans cet édifice. Il faut attendre le 16 novembre 1794 pour qu'une lettre du comité révolutionnaire de Pontarlier dénonce ces pratiques illégales à Malpas et à La Planée.

Au XIX et XX^{ème} siècle la foi y reste vive, et l'« inventaire » de 1906 doit être reporté. En effet, les portes étaient fermées de l'intérieur et barricadées avec de grosses pièces de bois et des poutres. Et en 1907, Jules-Séraphin Vuillaume, curé depuis 1888, dresse un bilan satisfaisant de sa paroisse, un constat qui court jusqu'en 1962. Mais en 1985, La Planée s'associe à Oye-et-Pallet pour former un ensemble co-paroissial qui ne sera plus desservi que par un seul prêtre.

Cette histoire de La Planée et également accompagnée d'une organisation urbaine passé qu'il nous est permis de retrouver à travers les cartes napoléoniennes (Cf. p8).



Carte 2 et 3 : Cartes Napoléoniennes de La Planée du XIX^{ème} siècle.



Ces documents réalisés à la main sous Napoléon, nous permettent de comprendre comment était structuré la commune de La Planée à cette époque.

On s'aperçoit rapidement que l'organisation en « village-rue » était déjà présente. Avec une trentaine d'habitations réparties selon un axe nord-est/sud-ouest, l'urbanisation s'est faite sur les flancs du massif de la montagne du Laveron. On évitait à cette époque d'affronter directement les crêtes montagneux, et la plupart des réseaux routiers se faisaient le long des vallées.

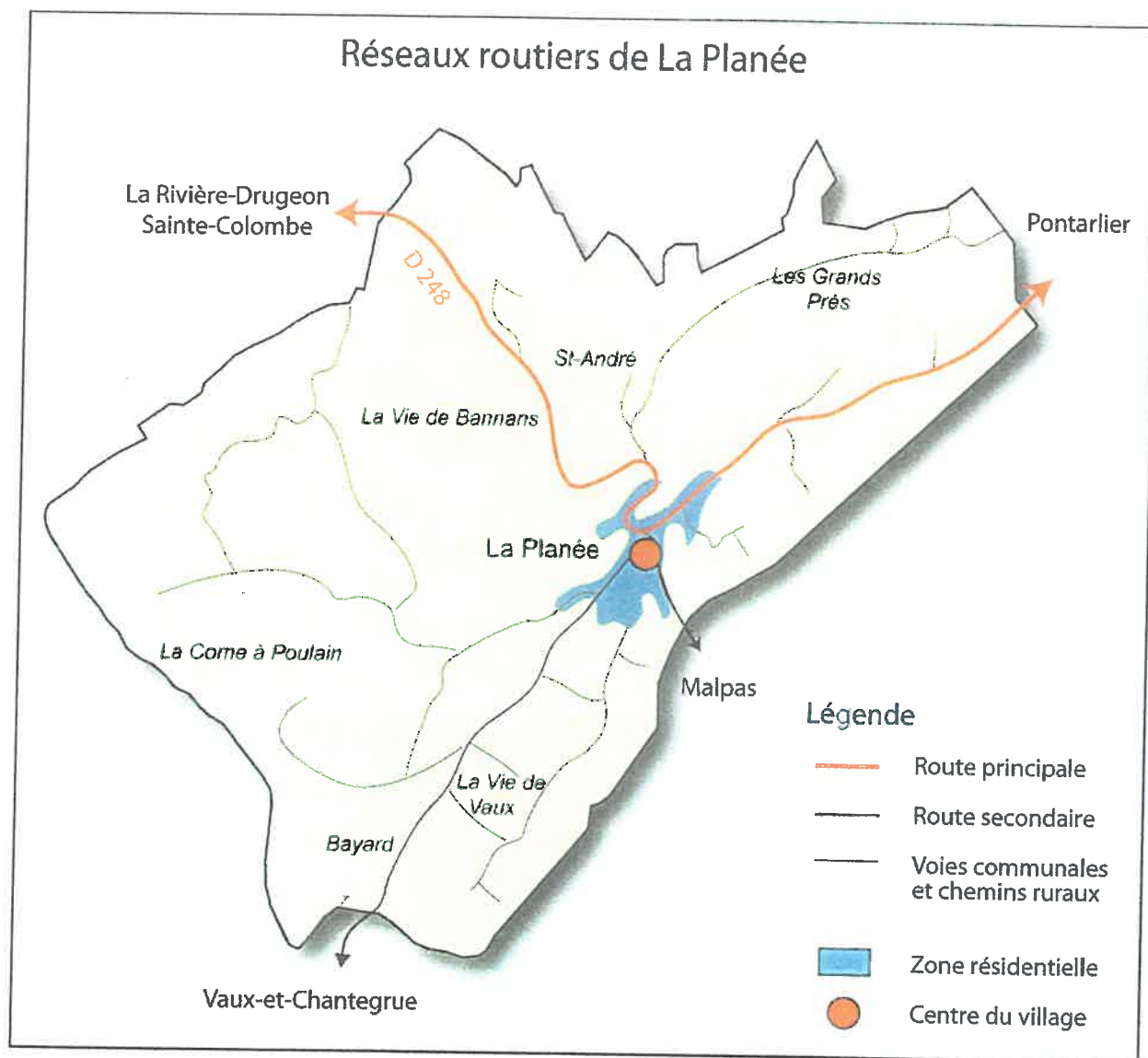
D'autre part on constate que le parcellaire est aussi très différent d'aujourd'hui, avec de longues et larges bandes qui effilaient le territoire. Le découpage était en partie dû au fait que l'activité agricole était omniprésente dans les campagnes de l'époque. La révolution industrielle a fait coïncider le parcellaire avec le nouveau secteur primaire.

3 Réseaux routiers

La Planée n'a pas un réseau routier très développé. La route principale est la D 248, et elle permet l'accès au village depuis Pontarlier, via Oye-et-Pallet. Elle conduit jusqu'au carrefour de l'église puis remonte ensuite la montagne jusqu'en direction de Sainte-Colombe et de la Rivière-Drugeon.

Une autre voie permet une circulation suffisamment fluide mais elle est sinueuse et n'admet pas à deux véhicules à forts gabarits de se croiser. Elle se raccorde à la voie principale au niveau du principal édifice religieux de la commune et rejoint les villages voisins de Malpas, via le Petit Malpas, et de Vaux-et-Chantegrue.

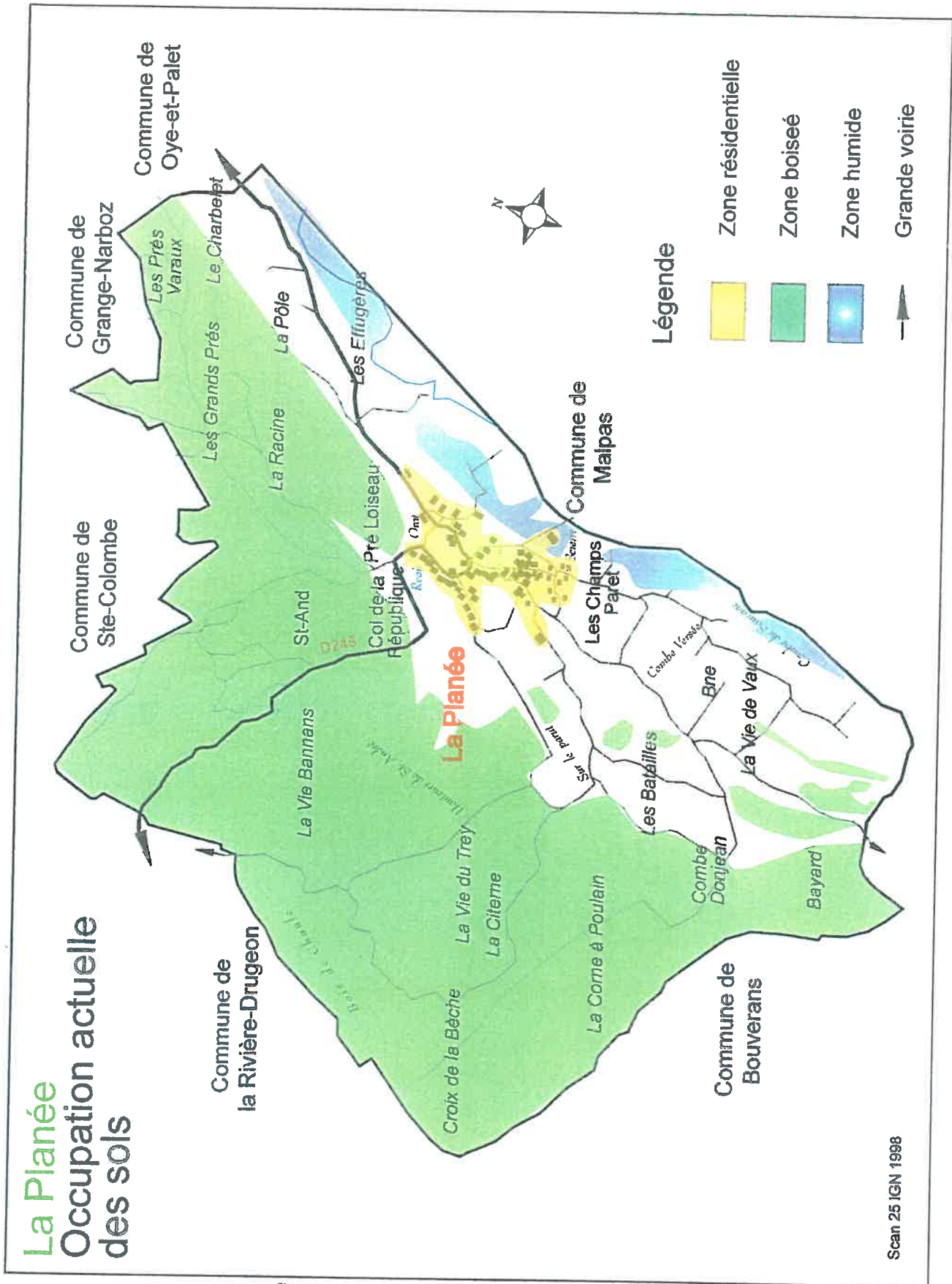
Différentes voies communales et des chemins ruraux ou d'exploitation complètent le réseau viaire. Mais la plupart d'entre eux ne donnent accès qu'à des voies sans issues ou à des infrastructures telles que la citerne ou les bornes. Mais permettent en revanche d'accéder rapidement à certains secteurs de forêt.



4 Occupation du sol

La forêt communale de LA PLANEE couvre 805,85 hectares, pour une surface totale de territoire d'environ 1 300 hectares. La superficie agricole, où Surface Agricole Utile (S.A.U.), s'élève quant à elle à 448,75 hectares soit environ 35% du territoire total (cf. Carte 5). Elle est essentiellement composée de prairies, destinées à la fauche et au pâturage des troupeaux bovins.

Le restant de la superficie est occupé par le réseau routier et les secteurs urbanisés (2,6 %).



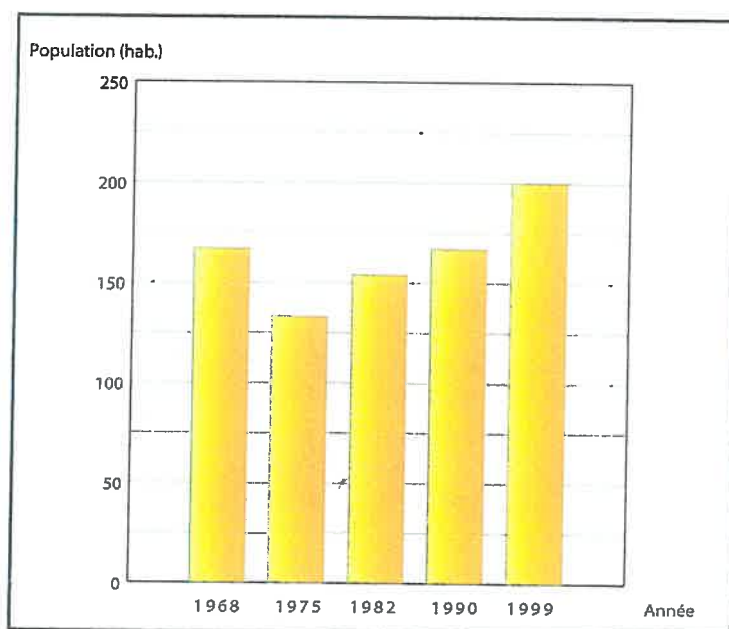
Carte 5 : Occupation actuelle des sols

II. Données socio-économiques

Les données sont issues du dernier recensement de l'I.N.S.E.E., effectué en 1999.

1 Structure de la population

Années	1968	1975	1882	1990	1999
Pop.	167	133	154	167	200



Graphique 1 : Evolution de la population de 1968 à 1999

Le 8 Mars 1999, LA PLANEE comptait 200 habitants soit 105 hommes et 95 femmes, et une densité de population de 15 habitants par Km². La population est en hausse comparée au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 33 habitants et 67 depuis 1975.

On constate donc que la commune connaît un accroissement progressif de sa population qui se traduit sous forme de paliers successifs.

Selon le graphique 1, la commune est dans une phase ascendante, de croissance de sa population. La densité de population au niveau du canton de Pontarlier est parmi les plus fortes du département, exceptés Besançon et la conurbation de Belfort-Montbéliard, avec des taux allant de 90 à 339 habitants au Km². Pour comparer la situation de La Planée à différentes échelles, nous précisons que la densité de population départementale est de 95 hab./Km², celle régionale de 69 et au niveau national la moyenne tourne autour de 108 habitants par kilomètres carrés.

Mais pour réellement comprendre l'histoire démographique de La Planée, nous devons nous pencher sur l'évolution démographique de la commune, en particulier son solde naturel et migratoire.

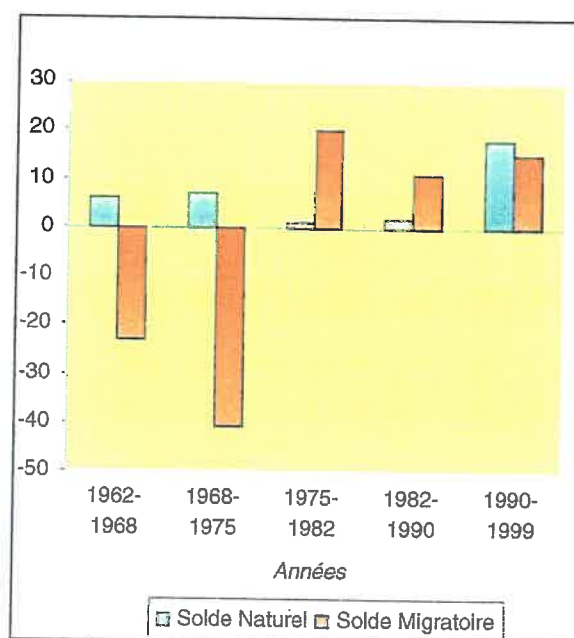
Le graphique 2 nous montre que le solde naturel, différence entre le nombre de naissances et de décès, progresse à chaque recensement. La commune n'a jamais atteint de seuil aussi important qu'entre 1990 et 1999. Alors qu'entre 1975 et 1982 il était au plus bas.

Les raisons de telles variations peuvent s'expliquer de plusieurs manières. Les chiffres de 1975-82 sont extrêmement faibles, les populations vivant sur la commune à l'époque n'étaient pas forcément des jeunes. Depuis, il y a eu un renouvellement de la population qui a permis une meilleure fécondité. Les progrès dans la médecine depuis trente ans et la mécanisation de l'agriculture expliquent certainement aussi cet accroissement.

Le solde migratoire représente en quelque sorte l'attraction de la commune, puisqu'il répercute les départs et les arrivées de population. Fortement répulsive autrefois, à cause notamment de l'exode rural, La Planée a connu un intense renversement avant de se stabiliser ces dernières années. Le solde migratoire a aidé le solde naturel à progresser car les arrivées importantes des années 80, ont permis à des populations plus jeunes de s'installer de manière durable, avec le développement de la périurbanisation. Ce phénomène se traduit avec un certain retard sur le nombre de naissances qui atteint pour ces dernières années 30 nouveaux-nés.

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	20	21	6	11	30
Décès	14	14	5	9	12
Solde Naturel	6	7	1	2	18
Solde Migratoire	-23	-41	20	11	15
Variation Totale	-17	-34	21	13	33

Evolution démographique 1962-1999



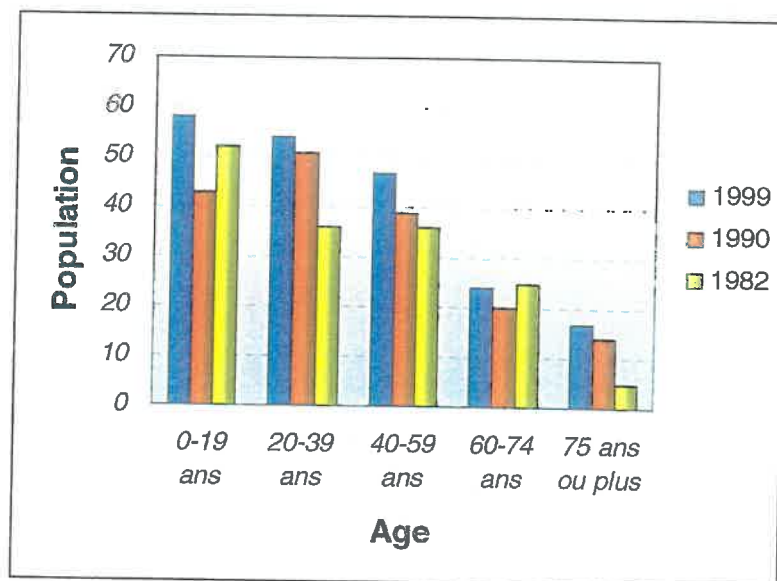
Graphique 2 : Solde Naturel et Migratoire de La Planée

On dénombre sur la commune de La Planée, 58 individus de moins de 20 ans, 31 hommes et 17 femmes, soit près de 30 % de la population totale. Ce taux est supérieur à celui observé au niveau du département (25,6%). La planée était donc en 1999 une commune jeune, il faudra attendre le prochain recensement pour savoir si ces hypothèses se confirment.

Quant aux personnes âgées, 17 individus avaient plus de 75 ans en 1999, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne départementale. Deux éléments peuvent expliquer cette situation.

La population âgée résidant à La Planée, a certainement vécu toute sa vie dans la commune, et est issue, pour la majorité, du monde agricole. Cependant ce nombre ne devrait pas baisser en raison de la survenue du « Papy-Boom » dans les années à venir

La répartition par âge des individus montre qu'à La Planée, les personnes âgées sont relativement bien représentées dans la commune. Les 17 habitants qui ont 75 ans ou plus, représentent 8,5% de la population alors que ce pourcentage n'est seulement que de 6,5% dans le département.



Graphique 3 : Structure de la population entre 1982 et 1990

Quant aux jeunes, soit 58 individus, ils représentent 29% de la population contre 25,6% pour le Doubs. La commune admet donc une population assez vieille mais dont le renouvellement est assuré (Cf. Graphique 3).

Pour comprendre comment la commune se développe dans son environnement proche, rappelons que La Planée appartient à l'arrondissement de Pontarlier, qui est également sous-préfecture. Cette entité administrative regroupe 68 442 habitants et sa population est en hausse depuis 1990.

La population de la commune en représente donc moins de 1%. Sur le département, la population est passée de 484 770 à 499 062 entre 1990 et 1999.

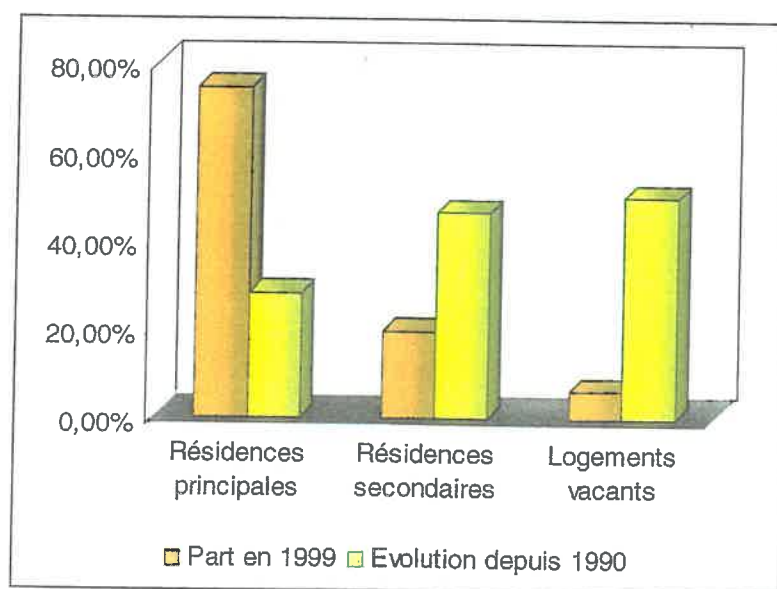
	Population en 1990	Population en 1999	Variation 90-99 (%)
<i>Commune</i>	167	200	19,8
<i>Arrondissement</i>	65 184	68 942	5,8
<i>Département</i>	484 770	499 062	2,9

La commune dans son environnement

2 Croissance du bâti

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
4	3	3	4	5	2	4

Evolution du nombre de demande de permis de construire pour des maisons individuelles entre 1998 et 2004



Graphique 4 : Le parc des logements, état et évolution

Au Recensement Général de Population 1999, la commune comptait 98 logements dont 73 étaient des résidences principales et 19 des résidences secondaires. On admettra que ces chiffres sont toujours exacts. On recense 6 logements déclarés vacants.

Une grande partie des résidences principales datent d'avant 1949, ce qui signifie que le bâti reste assez ancien dans le parc des logements.

Mais le développement des résidences secondaires entre 1990 et 1999 pourrait permettre le renouveau urbain de la commune. Bien que l'on reste sur un secteur très rural, les possibilités de développement restent importantes. Le travail frontalier et la proximité de la Suisse restent des vecteurs inaltérables de la croissance

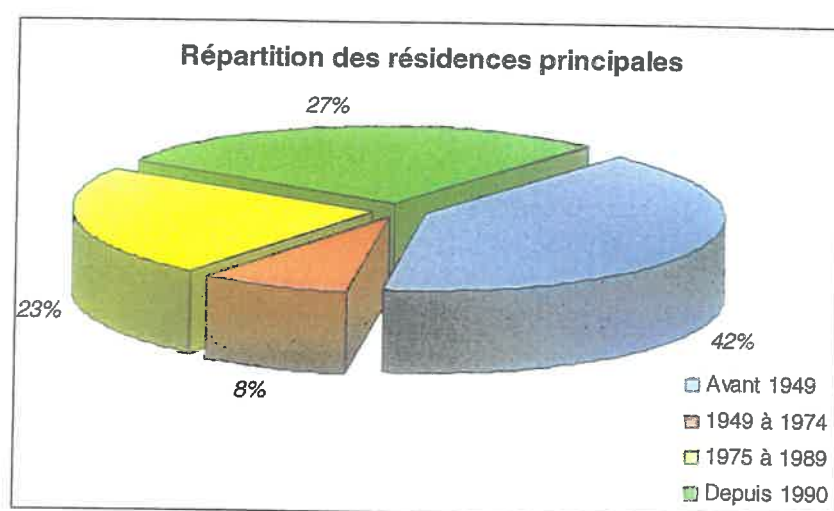
On constate que les deux courbes sont inversées. Le développement des résidences secondaires et les logements vacants sont des facteurs à prendre en considération pour les prochaines années. Bien que l'évolution du nombre de résidences principales soit le plus faible, il représente un nombre important de constructions, et il faut tenir compte de son développement pour les politiques d'urbanisation à long terme.

Parmi ces résidences principales environ 80% sont constituées de maisons individuelles ou de fermes. Ce phénomène s'est développé sur la commune depuis les années 70-80. L'accession à la propriété privée et la périurbanisation ont participé au développement du phénomène, de plus en plus marqué depuis 1990. Au bâti traditionnel du début du siècle de type ferme, s'est greffé un complément urbain d'une trentaine d'habitations individuelles relativement récentes (moins de 30 ans).

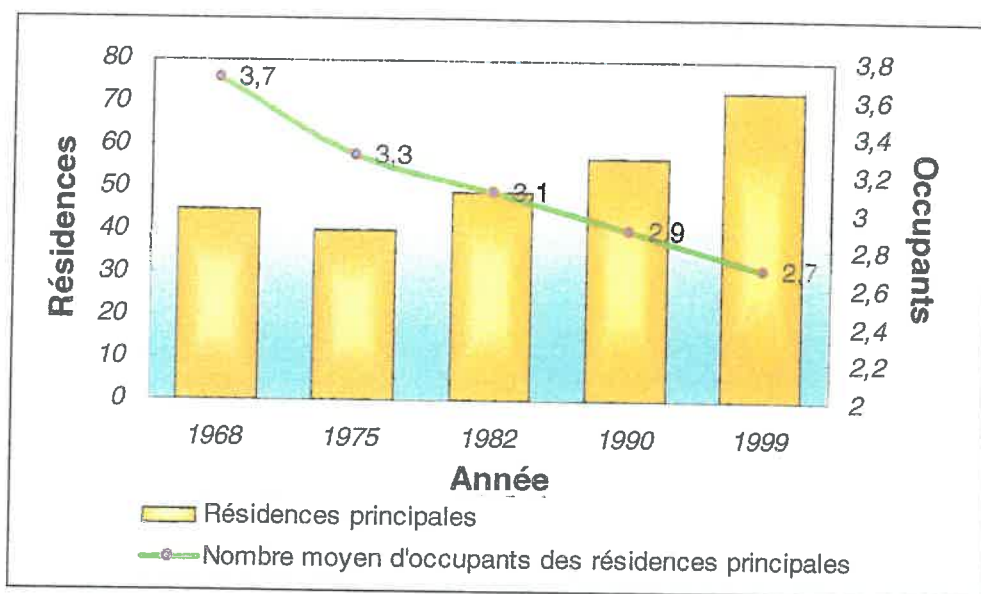
D'autre part, trois quarts de ces logements principaux sont occupés par leur propriétaire, et la majorité de ces habitations disposent d'équipements de confort récents, avec généralement des volumes habitables importants, supérieurs à 4 pièces. Seules deux résidences n'avaient ni baignoire, ni douche en 1999. Une situation rare, mais encore présente en France, surtout dans les communes rurales.

Une part des résidences principales reste locative mais son augmentation de 50% depuis 1990, est à prendre en considération.

Les logements dans les immeubles collectifs représentent quant à eux plus de 16% de l'ensemble des logements. Entre 1990 et 1999, 4 constructions ont été achevées, ce qui représente la plus forte hausse depuis 1915.



Graphique 5 : Evolution du nombre de résidences principales selon l'époque d'achèvement



Graphique 6 : Nombre moyen d'occupants des résidences principales et nombre de résidences entre 1968 et 1999

On constate que parallèlement à la croissance du nombre de résidences principales, le nombre moyen d'occupants des résidences principales a baissé. En trente ans on est passé de 3,7 à 2,7 habitants par habitation.

Ceci s'explique en grande partie par le fait qu'en 1968, les familles nombreuses étaient beaucoup plus présentes. Mais depuis les années 80 le phénomène s'est estompé et l'accession à la propriété privée s'est développée, surtout chez les ménages monoparentaux et les couples à un seul enfant.

Il faut préciser, pour clôturer cette partie sur l'étude de la démographie et du logement de La Planée, que la commune ne dispose d'aucun établissement tels que foyers, maisons de retraite, hôpitaux long séjour pouvant accueillir une certaine catégorie de population (Jeunes travailleurs, étudiants, ...).

Il existe cependant une aire de jeux en sortie du village qui peut proposer une activité récréative aux enfants, et la commune est en train de procéder à la réfection d'une salle au rez-de-chaussée de la mairie, afin de réaliser un lieu de convivialité pouvant accueillir des soirées dansantes et autres festivités.

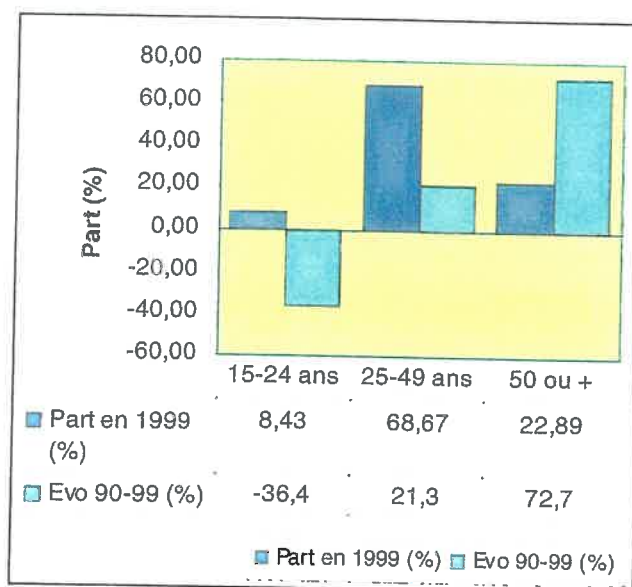
3 Activités socio-économiques

a. La population active

Selon le Recensement Général de Population (R.G.P.) 1999, la population active de la commune équivaut à 83 individus, dont 92,8 % ont un emploi. 49 hommes et 34 femmes sont dans cette situation, mais le chômage affecte plus les individus de sexe féminin (8,8 % contre 6,1 % pour les hommes).

Selon les classes d'âges la population active varie. Les 25-49 ans sont les plus représentatifs de la population avec presque 70% des actifs.

Nous constatons de plus, que la part des 15-24 ans est en recul depuis 1990. Un phénomène qui pourrait s'expliquer par l'augmentation de la durée des études, le manque d'intérêt pour les formations de type CAP et BEP (insérant assez tôt les individus dans la vie active), et le développement des filières généralistes.



Graphique 7 : La population active à La Planée

On s'aperçoit également que les effets démographiques futurs, les prémices du « Papy-boom », se traduisent dans l'augmentation du nombre d'actifs de 50 ou plus, depuis 1990 (Cf. graphique 7).

Les formes d'emploi de la commune sont, de plus, des emplois relativement stables puisque sur l'ensemble des populations concernées, 70,5 % sont titulaires d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée), 4,9 % en CDD (Contrat à Durée Déterminée) et 18 % dans la fonction publique.

Environ un quart de ces actifs (23,4 %) exerce sur la commune. Les autres individus travaillent à l'extérieur de La Planée, la plupart du temps dans le même département. Seuls quelques personnes ont leurs activités hors département, voire hors de la France.

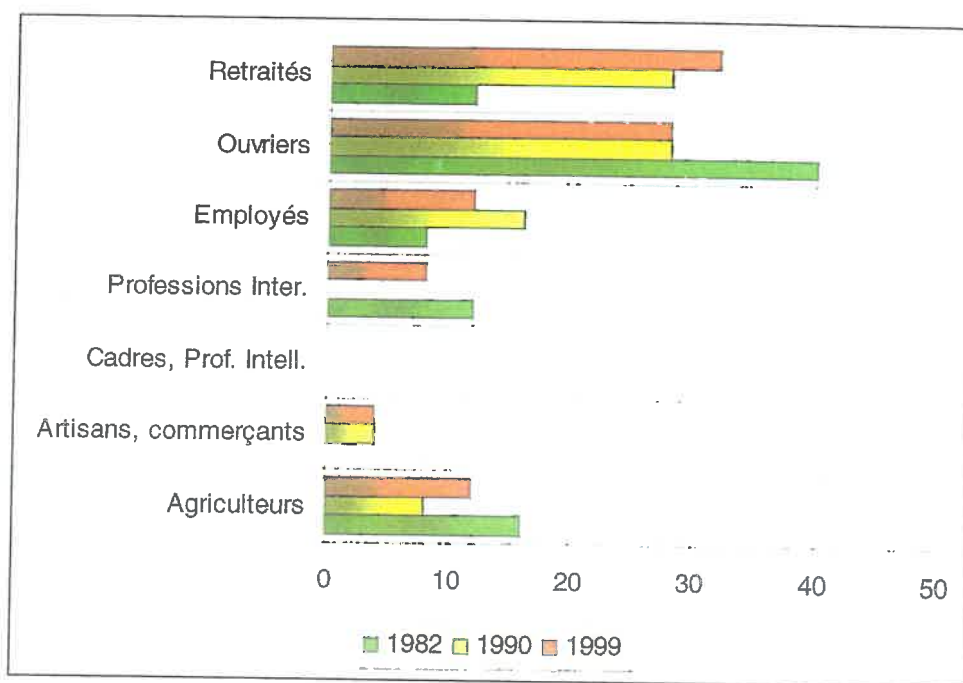
Ceci est représentatif d'un constat établi sur des villages ayant une situation géographique et économique similaire. La diminution des agriculteurs renforce ce phénomène. A cela s'ajoute le fait que la Suisse est un gros employeur dans les régions limitrophes.

Le principal moyen de transport reste la voiture, étant donné le manque de transports en commun ou d'autres moyens de transport.

b. Les activités économiques

L'essentiel des emplois des habitants de la commune provient du milieu industriel, notamment des ouvriers. Mais la population des retraités a plus que doublé en vingt ans et représente également une part importante de la population (Graphique 8).

On retrouve à travers ce constat les mutations économiques et sociales de ces dernières années. La génération du « Baby-boom » atteint progressivement à l'âge de la retraite et le phénomène ne devrait pas s'atténuer dans les années à venir. A cela s'ajoute le fait qu'il est de plus en plus fréquent que cette catégorie socioprofessionnelle vienne s'installer à la campagne pour profiter de son temps libre.



Graphique 8 : Population selon la catégorie socioprofessionnelle

D'autre part on retrouve à travers l'évolution du nombre d'ouvriers, les mutations du secteur secondaire au profit du tertiaire, c'est-à-dire l'activité de services. Bien que le nombre d'ouvriers reste fort, en moins de vingt années, il a perdu un quart de ses effectifs.

De plus, à un niveau moindre, les employés et les agriculteurs sont également présents à La Planée. L'augmentation du nombre d'emplois du secteur tertiaire et le renouveau de l'agriculture sont les raisons explicatives des chiffres annoncés.

Enfin, certaines catégories restent minoritaires, et la faiblesse de l'artisanat et du commerce n'est pas un handicap dans une commune de 200 habitants. La plupart des besoins sont comblés par la proximité de Pontarlier, qui dispose de l'ensemble des services aux usagers.

c. La situation scolaire

Tous les enfants (environ 30 personnes) sont scolarisés au groupement scolaire de Oye-et-Pallet. Ce syndicat regroupe les communes de :

- La Planée
- Les Grangettes
- Malpas
- Oye-et-Pallet

Un ramassage scolaire est organisé entre les quatre villages. Les effectifs actuels sont de 171 élèves et comportent deux sections de maternelle jusqu'au CM2.

d. L'activité agricole

La Planée est un territoire à caractère encore très rural. On dénombre cinq exploitations agricoles sur la commune, dont la majorité ont pour activité la production de lait de vaches. Les bovidés représentent un peu plus de 40% de la population des animaux agricoles, soit plus de 200 bêtes. On notera de plus un élevage assez important de chevaux de selle sur la commune.

4 Activité touristique

La commune dispose d'une auberge touristique. C'est en fait un comité d'entreprise qui accueille le public et qui a une capacité d'accueil de 70 personnes, répartie sur 3 unités de logements.

Les résidences secondaires, en essor depuis quelques temps, attestent d'une augmentation de l'activité touristique. En effet si l'on s'en réfère à la définition du tourisme selon l'O.M.T. (Organisation Mondiale du Tourisme), comme étant le fait de passer plus de 24 heures hors de son lieu d'habitation, toute habitation secondaire est un signe touristique important.

Enfin, on recense un certain nombre de gîtes ruraux classés sur la commune de La Planée. C'est ainsi 10 habitations qui peuvent héberger des visiteurs.

4 Activité touristique

La commune dispose d'une auberge touristique. C'est en fait un comité d'entreprise qui accueille le public et qui a une capacité d'accueil de 70 personnes, répartie sur 3 unités de logements.

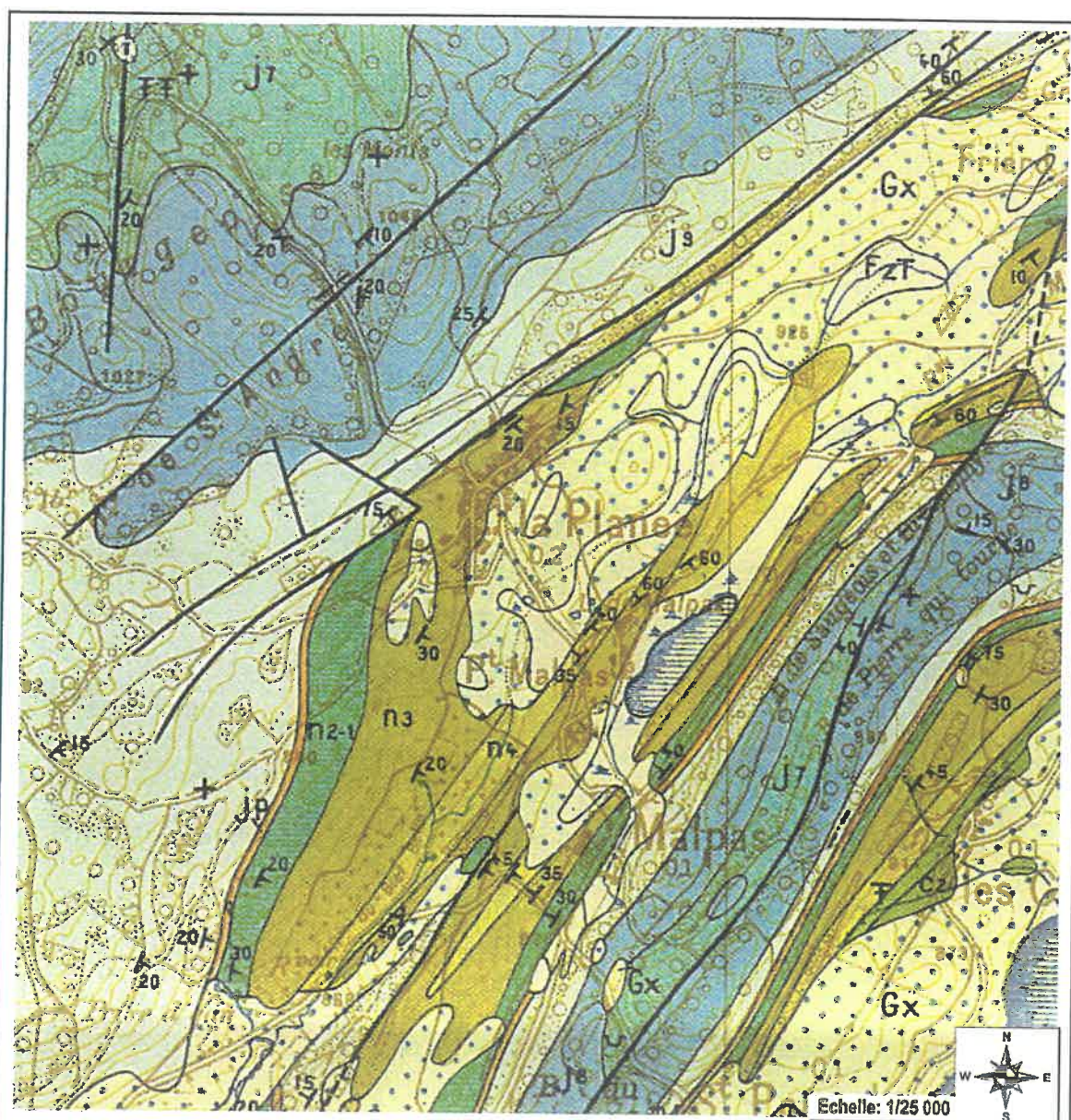
Les résidences secondaires, en essor depuis quelques temps, attestent d'une augmentation de l'activité touristique. En effet si l'on s'en réfère à la définition du tourisme selon l'O.M.T. (Organisation Mondiale du Tourisme), comme étant le fait de passer plus de 24 heures hors de son lieu d'habitation, toute habitation secondaire est un signe touristique important.

Enfin, on recense un certain nombre de gîtes ruraux classés sur la commune de La Planée. C'est ainsi 10 habitations qui peuvent héberger des visiteurs.

III. Etat initial de l'environnement

Cette étude consiste en une analyse de l'état initial de l'environnement physique et naturel, du paysage à l'échelle du secteur d'étude.

1 Géologie et géomorphologie



Légende

Gx : Glaciaire récent 1-moraine terminale 2-moraine de fond	n2-1 : Valangien	j9s : Kimméridgien inférieur
n3 : Hauterivien b : Hauterivien calcaire a : Hauterivien marneux	j9 : Purbeckien	j7 : Séquanien
	j9 : Portlandien et Kimméridgien supérieur	n4 : Barrémien

Carte 6 : Géologie de La Planée

Source : Science Environnement

a. Cadre morpho-structural et géologique

La commune de La Planée appartient à la Haute Chaîne du Jura ou faisceau helvétique. Elle est située au niveau d'un domaine plissé du massif jurassien, caractérisé par une succession de synclinaux et d'anticlinaux. La commune se situe plus précisément au pied de l'anticlinal du Laveron d'axe Nord-Est/Sud-Ouest, qui s'étend de Bonnevaux à La Cluse et Mijoux.

La zone urbanisée est implantée sur la frange crétacée de l'anticlinal, recouverte ponctuellement de formations quaternaires de type moraines. Les calcaires du Jurassique supérieur affleurent sur la partie sommitale de l'anticlinal alors que les formations du quaternaire tapissent largement le fond du synclinal.

Les niveaux géologiques sont affectés par des failles parfois très importantes liées à l'« accident de Pontarlier ». Les failles situées sur la commune sont relativement restreintes et courent dans la même direction que l'anticlinal (Hauteurs de St André, La Côte)..

b. Géomorphologie- topographie

La géomorphologie de la commune découle de la structure et de la nature des formations géologiques.

Le synclinal de La Planée-Malpas, au réseau hydrographique développé et aux nombreuses zones humides, contraste avec les anticlinaux calcaires karstiques qui l'encadrent et où les circulations d'eau sont essentiellement souterraines.

L'altitude de la commune varie de 888 m au fond du synclinal (bief Belin), à 1052 m sur les Hauteurs de St André.

c. Lithologie (cf. carte 6)

Les terrains rencontrés sur la commune de La planée datent du Jurassique supérieur, du Crétacé, et sont partiellement recouverts de matériaux datant du Quaternaire.

• *Formations du Quaternaire :*

Fz : alluvions modernes.

Localisés dans le fond de vallée, les alluvions modernes sont généralement des fines (limons) et supportent fréquemment des tourbières (Fzt).

Gxj : Dépôts glaciaires jurassiens.

Les moraines forment des placages irréguliers et des traînées dans le fond des vallées. Très hétérométriques, elles sont riches en matière argileuse.

• *Formations du Secondaire*

Crétacé

n₄ : Barrémien.

Il s'agit d'un ensemble de calcaires cristallins ou oolithiques, très blancs ou colorés en rose violet, difficiles à séparer de l'Hauterivien supérieur.

n₃ : Hauterivien.

La base de cet étage est constituée par les marnes d'Hauterive, alternance de marnes et de calcaires marneux. La présence de calcaires oolithiques jaunes (faciès Pierre Jaune de Neuchâtel), marque le sommet de la formation.

n₂ : Valanginien.

Cet étage peut être divisé en trois ensembles lithologiques. De haut en bas :

Une alternance de calcaires roux et de calcaires marneux et marnes (« Limonite de Metabief »). Les calcaires roux oolithiques présentent de nombreux débris d'organisme.

Des calcaires de teinte claire, oolithiques ou graveleux (« Marbre bâtard »).

Une alternance de calcaires jaunes ou gris, oolithiques ou grumeleux et de calcaires marneux, parfois fossilifères.

Jurassique supérieur

i₉P : Purbeckien.

Formations laguno-lacustres intercalées entre le Valanginien et le Portlandien marin. C'est un complexe comprenant des calcaires gris fétides, des argiles verdâtres, des brèches à cailloux noirs, des marnes blanchâtres, des cargneules et des dolomies. Souvent encombrée par des dépôts glaciaires ou par des éboulis, cette formation est rarement affleurante.

j₉ : Portlandien et Kimméridgien supérieur.

Le sommet du Portlandien comprend des calcaires dolomitiques dépourvus de faune. La partie moyenne de l'étage comprend souvent de gros bancs de calcaires finement cristallins, traversés de tubulures cylindriques ou aplaties, et anastomosées. Enfin, la base du Portlandien est constituée de calcaires compacts à grain très fin identiques à ceux du Kimméridgien supérieur.

J₈ : Kimméridgien inférieur

Cette formation comprend à la base des calcaires un peu cristallins et un ensemble de calcaires marneux et de marnes contenant une faune riche du Ptérocérien.

d. Stabilité des terrains

Les risques de mouvements de terrains sont liés avant tout à la nature du sous-sol, de son état d'altération, de sa saturation en eau... Ces paramètres peuvent fortement varier à l'échelle locale.

Les principaux problèmes d'instabilité sur la commune de La Planée sont :

- Des risques de glissements de terrains liés à la présence de moraines sur versants,
- Des risques de tassements différentiels,
- Des risques d'effondrements liés aux cavités karstiques dans les couches calcaires.

Un atlas des secteurs à risques a été réalisé à l'échelle du département du Doubs par la DDE en 2001. La commune de La Planée est concernée par le risque « sismique » (zone 1a).

Risques de glissements

Les couches géologiques à dominante marneuse ont généralement une sensibilité accrue à ces risques. L'eau d'infiltration circule et provoque des surfaces préférentielles de glissement, notamment lors des cycles gel-dégel. Ce risque est prédominant dans les zones de fortes pentes (supérieure à 10 %) et après les périodes de fortes pluies.

A La Planée, les formations marneuses (Hauterivien) sont localisées sous le village et dans son prolongement vers le Sud. Le risque reste faible compte tenu des pentes peu accentuées dans l'ensemble.

Risques de tassements

Les moraines situées sur le fond du synclinal peuvent présenter un risque de tassement. Ce risque concerne le bas du village, là où quelques extensions urbaines sont prévues.

Risques d'effondrements

Les risques d'effondrements sur la commune sont liés à la présence de fissures et de dolines plus ou moins comblées d'argiles (phénomènes karstiques). Elles se localisent de façon diffuse sur les assises calcaires. Les cavités souterraines s'effondrent par rupture de la voûte ou par soutirage du remplissage argileux, à la suite de fortes pluies ou de travaux de terrassement.

Ce risque ne concerne pas la zone habitée actuelle et les zones de développement futur.

2 Hydrologie et hydrogéologie

a. Hydrologie

Réseau hydrographique

Les cours d'eau sont localisés au fond du synclinal, sur les formations de l'Hauterivien et du Quaternaire. Il s'agit de cours d'eau permanents (ruisseau du Saut et bief Belin) et temporaires. L'absence d'écoulements superficiels au niveau des anticlinaux témoigne d'une circulation souterraine liée au substratum calcaire karstique.

Des zones humides se sont développées sur les moraines et les alluvions modernes.

Risques inondations

La commune de La Planée n'est concernée par aucun PPRI¹.

b. Hydrogéologie

La commune de La Planée est située au cœur du faisceau helvétique, constituée des plis (synclinaux et anticlinaux) et chevauchement correspondant à des structures orientées globalement Nord-Est / Sud-Ouest et générant d'imposants reliefs. Ces zones de plis alternent

¹ PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

avec des zones de plateaux : c'est une des caractéristiques de la chaîne jurassienne. Plus précisément, le village est implanté sur la frange extérieure du synclinorium de La Planée qui s'étend de Vaux et Chantegrue à Les Verrières. Ce synclinal d'axe globalement Nord-Est / Sud-Ouest est constitué par les formations calcaires et marno-calcaires du Crétacé. Sa structure relativement complexe, liée à l'accident de Pontarlier, est marquée par la présence de replis aigus ou même couchés, faisant apparaître localement un noyau miocène (m1).

Cette structure est limitée par deux anticlinaux.

D'un point de vue hydrogéologique, les circulations d'eau souterraine au cœur du synclinorium sont peu nombreuses, la nature des terrains Crétacé constituant un facteur limitant. En effet, le synclinal est constitué de terrains calcaires plus ou moins argileux avec des alternances de niveaux marneux qui peuvent être relativement importantes et limiter les écoulements.

Concernant les formations calcaires du Jurassique supérieur (Séquanien (j7), Kimméridgien (j8) et Portlandien (j9)), présentes au Nord et au Sud du synclinal, elles constituent de bon aquifère réservoir d'eau. A l'affleurement, elles sont souvent érodés, fracturés et sont donc très perméables, expliquant ainsi l'inexistence de cours d'eau sur les plateaux dominant la commune. Au sein de ces calcaires s'est développé un système karstique important dont les indices superficiels s'expriment par des gouffres et des dolines.

La présence d'un réseau de failles, à mettre en relation directe avec l'accident de Pontarlier, est à prendre en compte. Il pourrait en effet constituer une zone d'écoulement préférentielle pour les eaux souterraines et une zone de drainage des eaux du secteur.

3 Climatologie

Située à une altitude moyenne comprise entre 900 et 1050 m, la commune de La Planée connaît un climat caractérisé par un hiver rigoureux où les précipitations souvent neigeuses sont abondantes et par un été plutôt sec mais orageux.

Le climat est de type montagnard à influence océanique :

- *Subcontinental* : l'amplitude des températures entre des hivers rudes et longs et des étés chauds et lourds, est importante.
- *Océanique* : une grande partie des précipitations provient des perturbations atlantiques apportées par les vents d'Ouest.
- *Montagnard* : hivers froids et neigeux.

Les données suivantes concernent la période de 1993 à 1999, sur le territoire voisin de Longevilles-Mont-d'Or .Elles sont fournies à titre indicatif.

• **Températures :**

La température moyenne annuelle est de 6,7°C (moyenne en janvier : 0,3°C et moyenne en juillet : 15,1°C). Sur la période 1993-1999, la température maximale atteinte est de 30°C en août et la température minimale est de -18,3°C en janvier.

Notons que la commune de Mouthe, située à proximité de La Planée, détient le record de froid au niveau national puisqu'une température de - 41°C y a été enregistrée en 1985.

• **Précipitations :**

Moyenne annuelle de 1 634,5 mm. Les précipitations sont bien réparties sur toute l'année (minimum en mars, maximum en septembre).

Le nombre moyen de jours de chute de neige est de 42,7 jours.

• **Vents :**

L'étude des vents réalisée par Météo France sur la période s'étalant de novembre 1993 à octobre 1999 à Métabief, donne des directions du vent dominant d'Ouest / Sud-Ouest et des vents secondaires du Sud-Est.

4 Milieu naturel

a. Les formations végétales (Cf. Carte 7)

Methodologie

L'étude de la végétation a été effectuée au cours du printemps 2005 en procédant tout d'abord à un échantillonnage sur le terrain, sur des zones homogènes au niveau de la topographie et du type de milieu. Au niveau des différents espaces choisis pour une extension éventuelle de l'urbanisation, les espèces présentes ont été inventoriées.

A l'approche botanique s'ajoute une approche plus fine qui relie les espèces végétales aux conditions de milieu dans lequel elles se sont développées.

Généralités

La commune de La Planée s'étend sur un territoire compris approximativement entre 900 m et 1 050 m d'altitude. Cette situation correspond à l'étage montagnard.

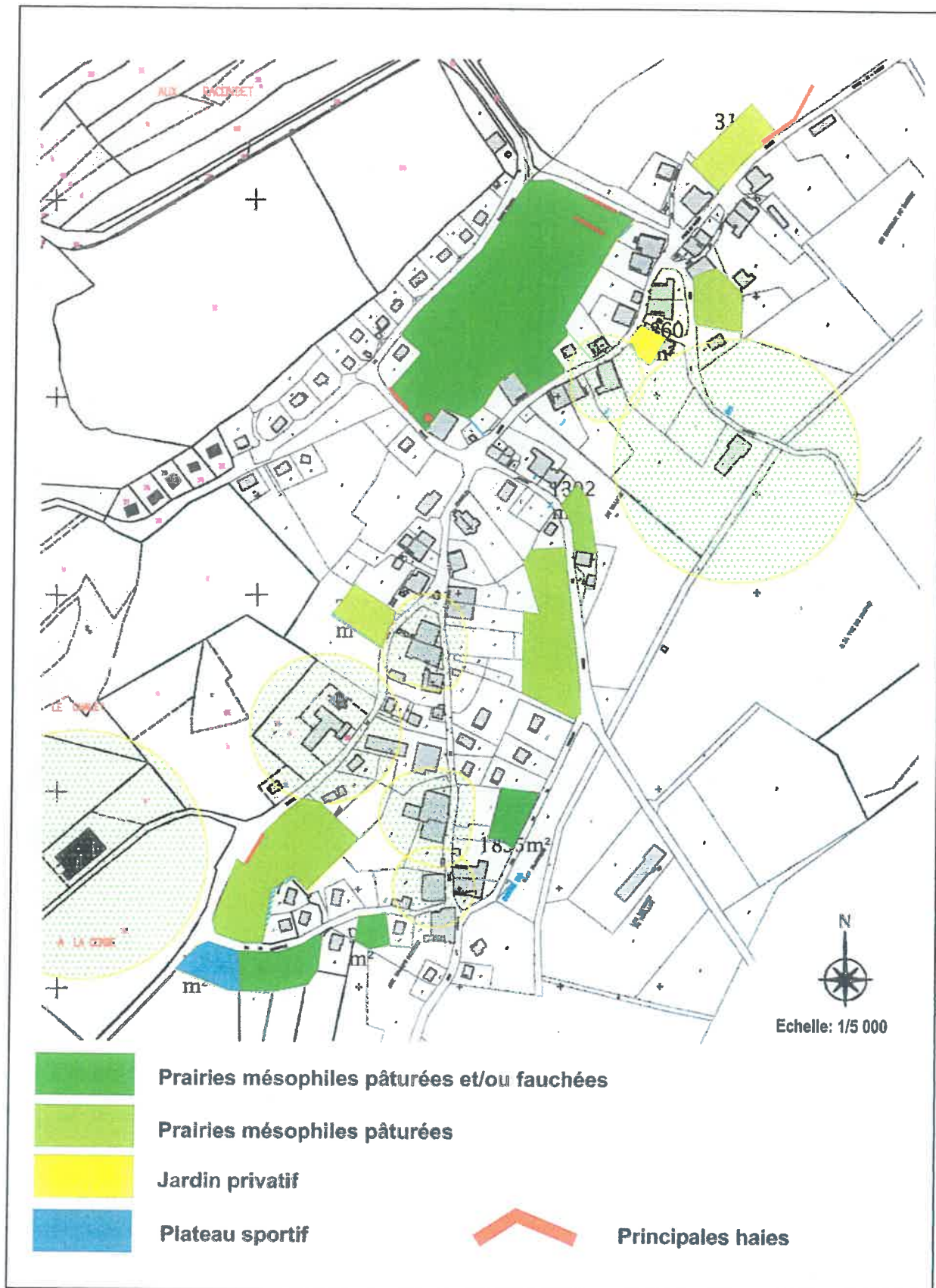
Résultats

Pour clarifier, on distinguera trois types de formations végétales :

- ✓ Les groupements herbacés
- ✓ Les groupements forestiers : formations végétales comprenant au moins une strate arborescente (forêts, bosquets, ...).
- ✓ Les groupements liés aux zones humides.

↳ Les formations herbacées

Les formations herbacées ont principalement une vocation prairiale. Leurs compositions et leurs structures dépendent non seulement des caractéristiques pédologiques stationnelles mais également de la pression agronomique exercée.



Carte 7 : Formations végétales principales (zones d'extension urbaine)

Source : Science Environnement

■ **Prairie maigre** (code Corine Biotope 38.3)

NB : formation végétale située hors zone d'extension urbaine projetée

Cette prairie est installée sur un sol brun superficiel, là où les affleurements rocheux sont nombreux. Cette formation végétale est présente sur le petit plateau situé à l'arrière du village.

Les graminées, généralement dominantes dans les groupements prairiaux, sont ici faiblement représentées : flouve odorante, avoine élevée, pâturin, brome dressé, avoine pubescente... En revanche, les espèces « à fleurs » sont fortement représentées et très variées. Il s'agit soit d'espèces des prairies mésophiles² telles que la luzerne lupuline, le rhinanthé velue, l'oseille sauvage, le pissenlit, le trèfle des prés, soit d'espèces mésoxérophiles et calcicoles (renoncule bulbeuse, petite pimprenelle, hippocrépide à toupet, raiponce orbiculaire, chardon décapité, scabieuse colombarie, ...). L'abondance du géranium et du narcisse des poètes et la présence de la gentiane jaune soulignent le caractère montagnard de ce groupement.

D'un point de vue phytosociologique, cette prairie maigre s'apparente à l'alliance du *Mésobromion* en raison de la bonne représentation des espèces mésoxérophiles.

↳ Les groupements liés aux zones humides

Les zones humides, même de petite superficie, présentent un intérêt notamment pour la biodiversité. Elles jouent un rôle de filtre et d'autoépuration des eaux, garantissent le soutien de l'étiage et ont un rôle de régulateur de crues. Elles font l'objet de conventions internationales en application desquelles la France s'est dotée d'un plan national d'actions en sa faveur.

Ces zones sont confirmées par l'étude environnementale et leurs protections seront assurées à travers le futur zonage de la carte communale.

² Mésophile : qui se développe dans des conditions écologiques moyennes vis-à-vis du sol et du micro-climat.

■ **Prairie humide** (code Corine biotope : 38.3 ou 81.1)

NB : formation végétale située hors zone d'extension urbaine projetée

Elle est présente sur sols plus profonds en fond de vallée. Il s'agit d'une formation herbacée homogène, dense, plus ou moins pauvre en espèces en fonction de la pression agricole. Elle est dominée par des graminées hautes telles que le pâturin commun ou le brome mou. Le trèfle des prés, l'oseille sauvage, la renoncule âcre, le pissenlit, la narcisse des poètes sont les principales espèces compagnes de ce groupement floristique.

On note également la présence de la laïche hérissée et glauque et de la succise des prés.

Ce type de formations se caractérise par la présence du jonc aggloméré et du jonc épars formant des touffes disséminées.

■ **Milieu hygrophile annexe** (code CORINE Biotopes : 37.2)

NB : formation végétale située hors zone d'extension urbaine projetée

Il s'agit simplement de « gouilles », zones très réduites dans les prairies pâturées, où le piétinement et de légers suintements (loupes marneuses) provoquent une rétention d'eau importante en surface.

On trouve des espèces hygrophiles telles que le cresson de cheval, la lysimaque nummulaire, le jonc diffus et le jonc articulé, la benoîte des ruisseaux, le populage des marais, le ményanthe trifolié, l'odontites tardif (*Odontites verna subsp. serotina*), l'épilobe hérissé et la reine des prés.

Ce milieu, de superficie très réduite, est également très localisé.

■ **Bas marais**

Au sein du bas marais, mégaphorbiaie et cariçaie s'imbriquent étroitement.

- **Mégaphorbiaie** (code CORINE Biotopes : 37.1)

NB : formation végétale située hors zone d'extension urbaine projetée

Cette formation de hautes herbes se développe aux abords du ruisseau et des fossés.

Elle est de type filidendulaie. Ainsi, les espèces les plus caractéristiques sont la reine des prés, la canche gazonnante, l'angélique, la pétasite hybride, le cirse des ruisseaux et le cirse des marais, la glycérie flottante, l'alpiste roseau, l'épilobe

hérissé, l'épilobe à feuilles étroites et l'épilobe à petites fleurs, la laïche paniculée et la menthe à longues feuilles.

La mégaphorbiaie se développe sur des sols eutrophes humides. Elle peut être accompagnée de roselières à phragmites. De plus, elle est entremêlée de cariçaies que nous détaillerons par la suite.

- Cariçaie (code CORINE Biotopes : 53.21 ; 53.2141 et 53.216)

NB : formation végétale située hors zone d'extension urbaine projetée

Trois espèces de laïches forment les touradons des cariçaies : la laïche de Davall, la laïche paniculée et la laïche à utricules contractés en bec. D'autres espèces hygrophiles et nitrophiles comme l'épilobe des marais, l'épilobe hérissé, l'épilobe à petites feuilles, l'angélique, la succise et la glycérie flottante.

Remarquons la présence de la scrophulaire auriculée* et la scrophulaire des ombrages*.

Les cariçaies se développent sur des sols mésotrophes à eutrophes très humides.

Parmi les milieux hygrophiles décrits ci-dessus (mégaphorbiaie, cariçaies), deux espèces protégées au niveau régional sont potentiellement présentes : la grassette vulgaire et la laïche en touffe (*Carex cespitosa*)*.

↳ Les formations arborées

- **Hêtraie sapinière de l'étage montagnard moyen** (Corine biotopes : 41.15)

NB : formation végétale située hors zone d'extension urbaine projetée

Cette formation est caractérisée par une dominance du hêtre (*Fagus sylvatica*), avec une proportion de résineux importante. Le sapin pectiné (*Abies alba*) et l'épicéa (*Picea abies*) sont bien représentés au sein du sylvo-faciès. Ces essences sont accompagnées de l'érable plane mais aussi le frêne et le sorbier des oiseleurs.

La strate arbustive, moins fournie, comporte l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), le sureau à grappes...

La composition de la strate herbacée est très variable, selon le lieu. Elle se caractérise par la présence d'espèces montagnardes telles l'adenostyle aliaire (*Adenostyle aliare*) (plante caractéristique des mégaphorbiaies), la centaurée des montagnes (*Centaurea montana*), le géranium des bois (*Geranium sylvaticum*), la reine des bois (*Aruncus dioicus*), ... Mais on trouve également la dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*), l'oxalis petite oseille (*Oxalis acetosella*), le sceau de salomon verticillé (*Polygonatum verticillatum*), l'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), la raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*), ...

Ces formations appartiennent à l'alliance du *Fagion-Sylvaticae* et à la sous-alliance du *Galio odorati-Fagenion* qui présente une mosaïque d'habitats due aux variations édaphiques³ microstationnelles.

b. La faune

Remarque préalable

Dans le cadre d'une telle étude, limitée dans le temps, le travail sur la faune ne peut aboutir à un inventaire complet des espèces, ni à dresser une carte de leur répartition. C'est pourquoi, nous nous limitons à l'étude des vertébrés, notamment les oiseaux et les mammifères, qui sont d'ailleurs représentatifs de la diversité des habitats. Les oiseaux, en particulier, répondent rapidement aux changements des caractéristiques du milieu : ils permettent donc d'appréhender assez fidèlement les potentialités écologiques de celui-ci.

Résultats

Chacun des habitats présents dans le milieu naturel est un refuge ou une zone d'alimentation pour un certain nombre d'espèces animales, inféodées à l'un ou à plusieurs de ces habitats selon leurs exigences. Si quelques espèces sont « ubiquistes », d'autres sont inféodées à des milieux particuliers.

■ Milieux ouverts : prairies agricoles (milieux à vocation agricole)

Petits bosquets ou encore arbres isolés constituent pour la faune locale des refuges et perchoirs (oiseaux) susceptibles de fixer cette faune en ces lieux. Ce milieu, généralement ouvert est particulièrement propice aux rapaces diurnes qui viennent survoler les prairies. Celles-ci peuvent connaître des pullulations de campagnols qui

³ Edaphique : qui concerne le sol

avec d'autres micromammifères constituent des proies pour la buse mais aussi le faucon crécerelle, le milan royal, le milan noir, ...

Les secteurs dépourvus de végétation arbustive ou arborée accueillent des espèces d'oiseaux nicheurs : traquet tavier, alouette des champs. On y observe fréquemment la bergeronnette grise et le rouge-queue noir.

L'intérêt faunistique de ces milieux est rehaussé par la fonction de gagnage qu'ils représentent pour certains mammifères (chevreuil, renard, ...).

Beaucoup d'oiseaux occupent cette zone riche en insectes, graines et baies diverses : fauvettes à tête noire et des jardins, pinson des arbres, pipit des arbres, bruant jaune, mésanges bleues et charbonnière, pouillot véloce, roitelets huppé et triple bandeau, accenteur mouchet, troglodyte mignon, bouvreuil pivoine, alouette des champs, merle noir et grive litorne. Peuvent être encore cités le pipit farlouse, le bruant jaune, la rousserolle verderolle ou encore la grive litorne.

Des colonies de corvidés mais aussi des hérons cendrés à l'affût des micromammifères trouvent ici de bonnes conditions d'alimentation.

NB : Les micromammifères sont principalement représentés par le muscardin, les mulots, le campagnol roussâtre, le campagnol agreste, le campagnol des champs, le campagnol souterrain, la musaraigne pygmée et la musaraigne carrelet.

Les mustélidés (fouine, belette, ...) utilisent les haies dans leurs déplacements et comme refuge.

Dans le village, le moineau domestique, les mésanges bleue et charbonnière, la pie, la fauvette à tête noire peuvent être observés en plus des espèces présentes et observées dans les milieux ouverts voisins.

L'habitat rural (les fermes en particulier) est souvent le refuge de certains mustélidés comme la fouine mais aussi du lérot et d'espèces avifaunistiques nocturnes (chouette effraie, ...).

■ Milieux fermés : massifs forestiers

Les forêts constituent un vaste milieu, largement réparti à l'étage montagnard. Elles accueillent une grande diversité de communautés végétales. Grâce à cette variété de milieux, dans un contexte sauvage éloigné des agglomérations peuvent vivre et se reproduire de nombreuses espèces animales devenues rares en France comme les tétraonidés ou encore certains rapaces.

L'avifaune présente, en raison de l'altitude, un caractère montagnard très marqué : présence du merle plastron, du grimpeur des bois, du bec croisé des sapins, du tartin des aulnes, du casse-noix, de la bécasse, de la gélinotte des bois, du grand tétras, du pic noir, de la chouette de tengmalm et de la chouette chevêchette.

✓ Les rapaces

La buse variable est le rapace diurne le plus commun nichant sur la commune. L'autour des palombes et l'épervier d'Europe sont également assez régulièrement observés. Remarquons que ces deux espèces sont devenues rares en Europe. Ils adoptent toutefois pour nicher les profondeurs forestières, à l'écart des secteurs trop fréquentés.

La bondrée apivore et le milan royal sont moins fréquents atteignant leur limite altitudinale de répartition.

Les rapaces nocturnes sont représentés par le hibou moyen-duc qui occupe les lisières forestières, par la chouette de tengmalm et la chouette chevêchette, espèces cavernicoles, qui habitent les forêts d'altitude. La chouette de tengmalm et la chouette chevêchette sont deux espèces potentiellement présentes à Chaux Neuve.

✓ Les tétraonidés

La gélinotte des bois : elle serait potentiellement présente dans la plupart des boisements de la commune. La gélinotte est exigeante quant à la qualité de son biotope et tout particulièrement quant à la diversité des formations végétales. Elle recherche avant tout les sous-bois denses, où se déplaçant d'arbuste en arbrisseau, elle trouvera les baies et les bourgeons nécessaires à sa survie automnale et hivernale.

Il lui faut une strate arbustive particulièrement développée qu'elle trouve naturellement dans les îlots de régénération de la futaie. Recherchant les lisières naturelles, elle est assez régulièrement observée le long des pistes forestières, et en bord de clairière. Les futaies régularisées ou trop âgées lui sont, à l'inverse, défavorables. Cette espèce a depuis plusieurs années subi une régression semble-t-il importante, difficile toutefois à évaluer en raison de nombreuses fluctuations qui caractérisent la production de jeunes. Plusieurs facteurs expliqueraient ce phénomène : modifications de son biotope, perturbation de ses secteurs d'hivernage, ...

Le grand tétras : espèce strictement sédentaire le grand tétras fréquente surtout la pessière d'altitude ou les boisements mixtes – hêtre, épicéa correspondant aux secteurs de hêtraie-pessière les plus élevés.

Ses exigences vis-à-vis de son biotope sont extrêmement complexes à analyser et varient suivant les saisons. En hiver et au printemps, il recherche préférentiellement les secteurs sommitaux et les zones centrales des massifs forestiers se nourrissant alors principalement d'aiguilles de sapin ou de bourgeons de hêtre. Dans ces secteurs se déroulent non seulement l'hivernage, mais aussi les comportements pré-nuptiaux et les parades nuptiales du grand tétras. La période des parades pendant laquelle le comportement du grand tétras est exacerbé est avril-mai. En fin de printemps et en été, il cherchera des secteurs plus dégagés (clairières, lisières, peuplements clairs) pour couvrir et élever ses jeunes.

Après avoir connu une régression importante jusqu'au milieu des années quatre vingt, les populations se sont stabilisées aujourd'hui à un niveau relativement bas. Le grand tétras, qui souffre ici de la sylviculture nécessaire et du traitement en futaie régulière, est cantonné aux zones de pré-bois ou dans les forêts plus naturelles.

✓ Les mammifères

Le lynx a été réintroduit il y a quelques années d'abord dans le Jura et les Alpes suisses puis plus récemment dans le massif des Vosges. Très rapidement le Jura français a bénéficié de ces efforts et fait l'objet d'une colonisation progressive.

Le lynx occupe des surfaces très grandes pouvant atteindre plus de 100 km² pour les mâles et effectue des déplacements fréquents à la recherche de proies d'un point à l'autre de son domaine vital. Les forêts du Jura sembleraient fréquentées régulièrement.

Parmi les autres mammifères, le territoire communal accueillerait également la martre, l'hermine, le blaireau, le renard, le putois, ces espèces assez communes fréquentant aussi bien les massifs forestiers que les espaces ouverts attenants. Les grands hêtres permettent la nidification du pouillot siffleur.

La végétation forestière abrite le pinson des arbres, le rouge gorge, les roitelets huppés et triple bandeau, ce dernier étant plus abondant que le précédent. Le troglodyte mignon est rare en raison du manque de buissons denses. Les mésanges noire et charbonnière, la fauvette à tête noire, le pouillot véloce, le bouvreuil pivoine, le grimpeur des bois, la sittelle torchepot, le coucou et le geai des chênes sont présents en assez faible densité. Le groupe des Turdidés est bien représenté : grive musicienne (abondante), grive draine, grive litorne (surtout en lisière) et merle noir. De nombreuses traces de chevreuil sont visibles en forêt. L'écureuil roux, le hérisson et le chat sauvage ont aussi été observés directement ou indirectement.

■ Les escarpements

Le chamois est bien installé sur l'ensemble du massif jurassien est fréquente préférentiellement les corniches, les éboulis et la quiétude des lieux isolés.

■ Les prés bois

Les prés bois et lisières forment des milieux particulièrement favorables aux populations aviennes. La communauté d'oiseaux est en effet d'une grande diversité spécifique, associant espèces ubiquistes, espèces de milieux ouverts, espèces forestières et espèces liées aux milieux buissonneux.

Les oiseaux les plus fréquents et les plus nombreux sont le pinson, la mésange noire et le pipit des arbres, oiseau typique de lisière, constant ici. Le merle noir rare en

pleine forêt est ici fréquent, le merle à plastron se faisant à l'inverse plus rare. La pie grièche écorcheur et la grive litorne sont également présentes.

D'une manière plus générale, l'alternance de milieux fermés et de milieux ouverts, la proximité des massifs forestiers mais aussi des crêtes sommitales garantissent un fort taux de diversité spécifique. Ainsi, les espèces aviennes mais aussi les mammifères observables en prairie ou dans les massifs forestiers voisins, peuvent l'être également de manière relativement fréquente dans les milieux concernés par ce paragraphe.

■ Les ruisseaux

Les rives sont colonisées par de nombreux petits passereaux : mésanges, fauvette grisette... La rousserolle verderolle est abondante

On note également la présence de la bergeronnette grise, de la bergeronnette des ruisseaux.

Les insectes aquatiques y sont rares. Seuls quelques amphibiens (crapaud commun, grenouille rousse) s'y reproduisent en petit nombre.

c. Diagnostic écologique de l'aire d'étude (Carte 8)

Méthodologie

La réalisation du diagnostic écologique permet de rendre compte de façon plus directe de l'intérêt relatif des différents milieux rencontrés. La méthode d'appréciation de la valeur écologique repose sur les critères suivants :

- 1- La diversité et rareté des espèces.
- 2- La diversité écologique, qui intègre les structures verticales (nombre de strates) et horizontales (complexité de la mosaïque).
- 3- Le rôle écologique exercé sur le milieu physique (maintien des sols, régulation hydrique, ...) et sur le fonctionnement de l'écosystème.
- 4- L'originalité du milieu dans son contexte régional ou local.
- 5- Le degré de naturalité (non artificialisation) et la sensibilité écologique (fragilité par rapport à des facteurs extérieurs : actions de l'homme par exemple).

Cette méthode, qui reste subjective, permet néanmoins d'estimer de manière satisfaisante l'intérêt écologique des milieux.

Quatre degrés d'appréciation peuvent être envisagés pour chacun des critères :

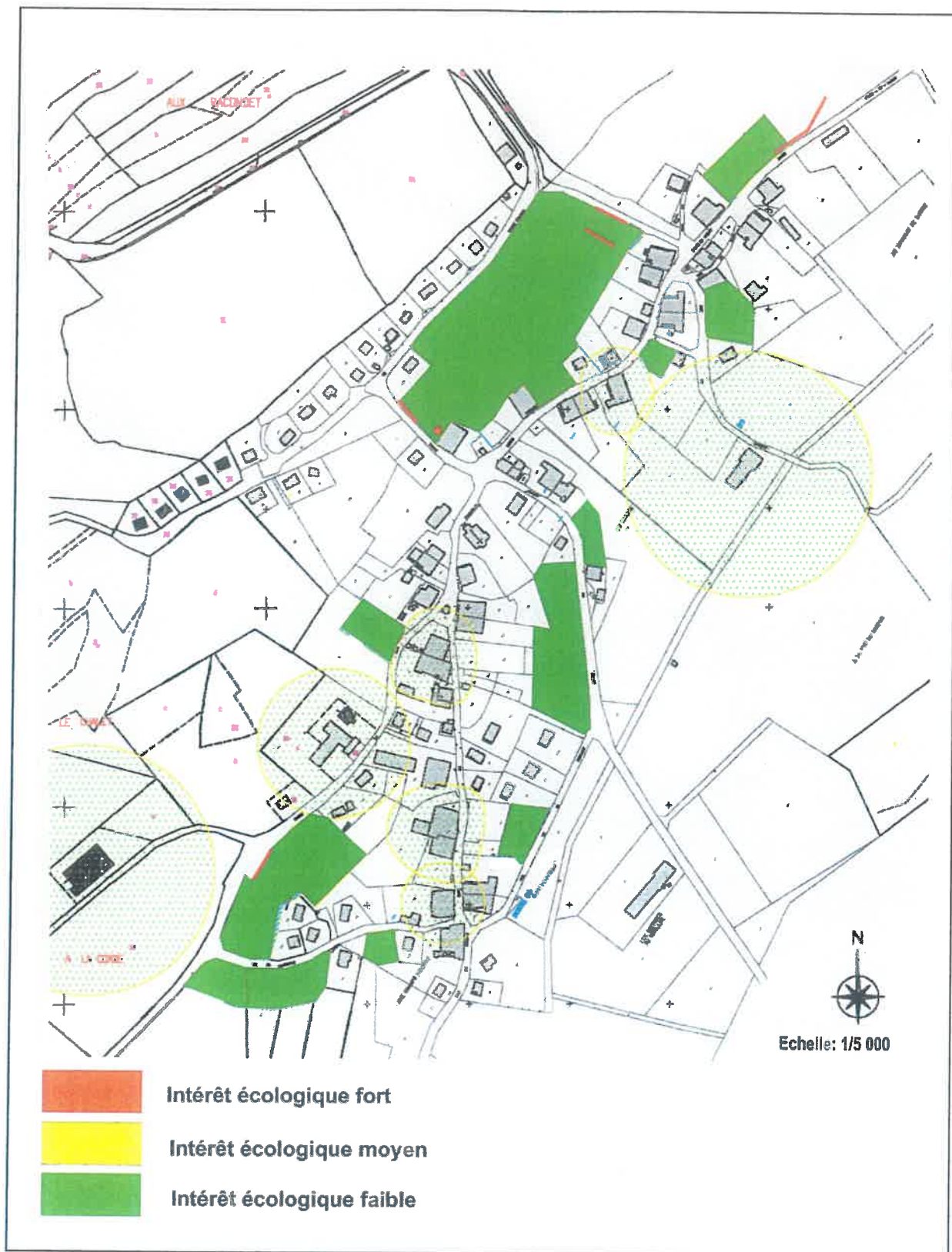
Degré d'appréciation	Faible	Moyen	Fort	Exceptionnel
Gradient correspondant	1	2	3	4

Le gradient maximal d'intérêt écologique est établi à 20.

Niveau d'intérêt écologique	Gradient
Intérêt écologique exceptionnel	18 à 20
Intérêt écologique fort	13 à 17
Intérêt écologique moyen	8 à 12
Intérêt écologique faible	4 à 7

Résultats

Critères d'intérêt écologique	Diversité et rareté des espèces	Diversité écologique	Rôle écologique	Originalité du milieu	Degré de naturalité et sensibilité écologique	Gradient d'intérêt écologique
Groupements de végétation						
Prairie mésophile	2	2	3	2	2	11
Prairie maigre	3	3	3	3	2	14
Prairie humide	3	3	3	3	2	14
Bas marais	3	3	4	4	2	15
Carîçale	2	3	4	4	3	16
Hêtraie sapinière	4	3	4	2	2	15



Carte 8 : Diagnostic écologique (zones d'extension urbaine)

Source : Science Environnement

Patrimoine naturel (voir annexe)

■ Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Selon les définitions d'origine, une ZNIEFF est « un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel ».

Deux grands types de zones sont distingués :

- Les Z.N.I.E.F.F. de type I sont des secteurs de superficie souvent limitée définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les Z.N.I.E.F.F. de type II sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

✓ Z.N.I.E.F.F. de type I

Intitulé : Bief Belin, ruisseau du Saut et zones humides associées

Surface : 137,76 ha

Altitude : 864 – 939 m

Numéro : 00000108

✓ Z.N.I.E.F.F. de type II

Intitulé : Forêts de Granges-Narboz, du Laveron, de Mignovillars, du Prince et de la Haute-Joux Centre

Altitude : 698– 1232 m

Superficie : 13939,74 ha

Numéro : 00230000

■ ZICO

Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)

La directive 79/409/CEE du 6 avril 1979 dite « directive oiseau » vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire.

Numéro : Fc 01

■ NATURA 2000

C'est une directive européenne qui définit des sites où l'Etat concerné doit, d'ici 2006, prendre des mesures réglementaires ou contractuelles de protection de ces espaces. Pour chaque espace est défini un cahier des charges très précis avec l'énumération des types de mesures à appliquer. Sauf exception, les activités humaines sont maintenues sur ces zones, à condition de tenir compte du cahier des charges, d'effectuer une étude d'impact et de penser à des mesures compensatoires. La commune possède une zone Natura 2000 : « Lacs et tourbières de Malpas » et « Les Prés Partot et le Bief Belin ».

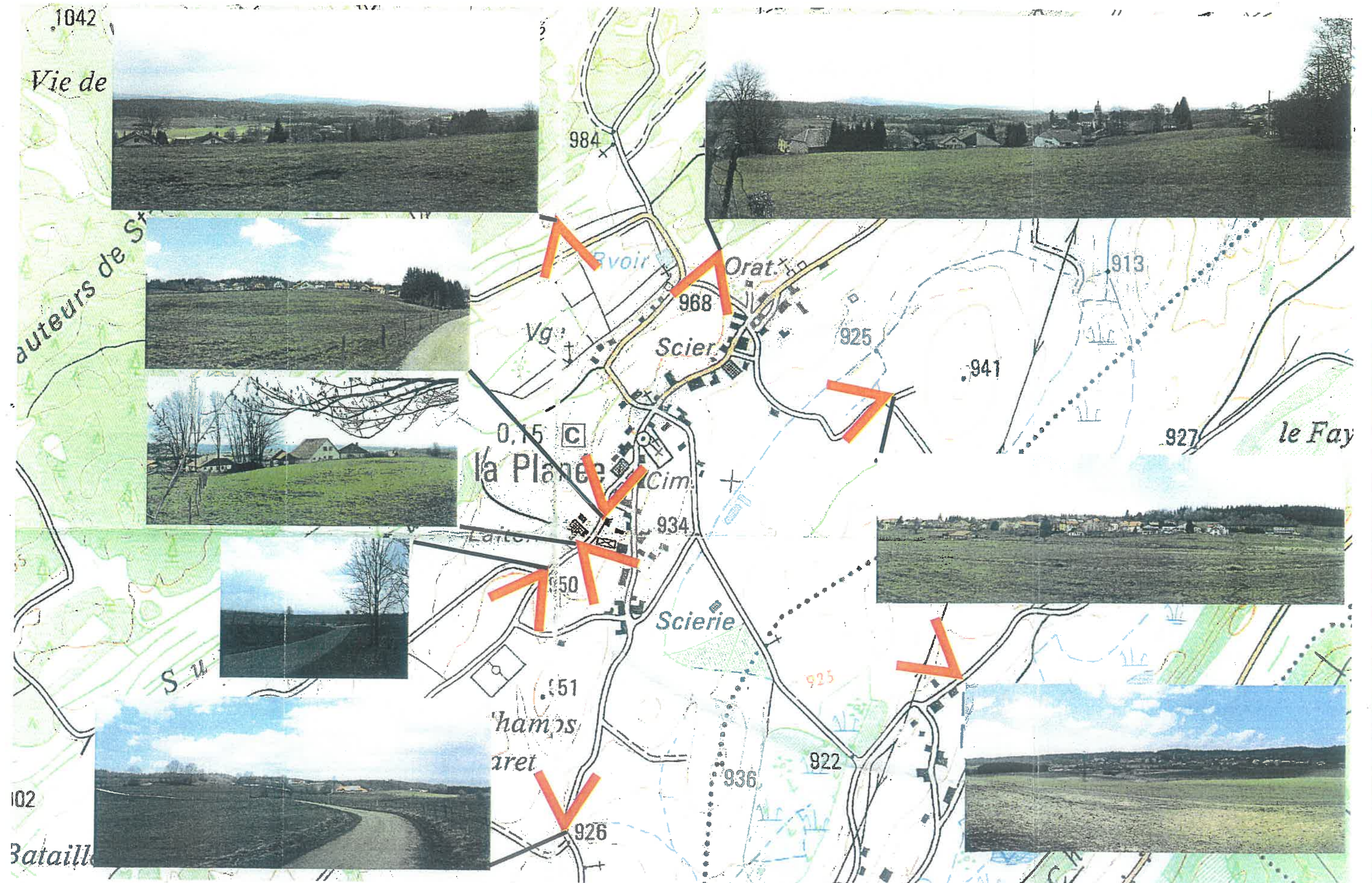
5 Paysages

a. Les éléments remarquables du paysage

Contexte paysager (Carte 9 p 44)

Le macro-paysage (échelle supra-communale) du site étudié correspond au vaste synclinal au fond duquel serpente le ruisseau du Saut ; les milieux humides qui y sont associés constituent un élément original et remarquable du paysage. Cette large vallée, afférente à celle de la haute vallée du Doubs, s'étire selon un axe Sud-Ouest/ Nord-Est. Elle est encadrée par de puissants reliefs (synclinaux du Laveron et du Bois de Montaigu) qui barrent intégralement l'horizon au Nord et séquentiellement au Sud.

Le paysage de la vallée se décline en de vastes prairies qui s'étalent largement des lisières forestières aux rives des ruisseaux. La matrice boisée couvre amplement les synclinaux et coiffe les arrêtes topographiques qui ondulent aux pieds des versants (lieu-dit : Les Chables). La présence des troupeaux qui paissent apporte une note bucolique à ce paysage sylvo-pastoral. Les contraintes géomorphologiques, la rudesse du climat ont orienté l'économie locale vers l'élevage (production laitière). L'habitat traditionnel et l'organisation de celui-ci sont encore fortement emprunts des caractéristiques de l'habitat montagnard typique qui constitue une particularité attrayante du paysage du Haut-Doubs.



Depuis le revers du plateau qui s'élève à l'arrière du village (lieu-dit : Sur le Parut), le paysage s'ouvre largement sur la haute chaîne du Jura.

Depuis ce point d'observation privilégié, l'observateur peut découvrir la vaste forêt du Risoux, un des massifs forestiers les plus étendus du massif du Jura. Aussi, cette forêt en particulier et la forêt en général représente-t-elle un élément central de la composition paysagère. Elle s'ouvre çà et là sur de larges clairières correspondant le plus souvent à des estives. Sur l'horizon, s'élèvent quelques uns des plus hauts sommets du Jura comme le Mont tendre, le Mont d'Or ou encore le Suchet.

La perception de ces cimes vient renforcer en ce lieu l'impression de vastitude donnée par la composition paysagère.

Présentation des éléments remarquables du paysage (Cf. p 46)

NB : Nous entendons par éléments remarquables du paysage, les éléments dont la présence au sein de la composition paysagère mettent en valeur l'originalité de celle-ci ainsi que son identité locale.

■ Les arbres isolés et les bouquets d'arbres

Les arbres isolés et les bouquets d'arbres, en particulier les frênes, disséminés au sein de la matrice prairiale, où s'élevant sur les limites parcellaires, constituent des points d'appel du regard et viennent ainsi enrichir la composition paysagère.

■ Les murets

Les murets en pierres sèches, devenus rares à l'échelle du ban communal, constituent néanmoins un aspect original du paysage ; ils sont souvent associés aux prairies pâturées permanentes et sont plus ou moins bien conservés.

Le plus souvent, ils subsistent là où ils ne constituent pas une gêne à l'utilisation des engins agricoles modernes.

Leur présence atteste du caractère ancestral de l'activité agricole sur la commune.

■ L'habitat

Le bâti traditionnel est remarquable de par l'importance de ces volumes. En effet, logement, étable et grange haute trouvaient place sous un même toit aux dimensions exceptionnelles.

Planche photographique :
Le bâti traditionnel



Source : Science Environnement

L'habitat s'égrène de part et d'autre d'une rue principale, rue s'étirant parallèlement aux courbes de niveau.

■ Les zones humides

Les zones humides des fonds de dépression et les formations végétales qui y sont associées constituent un élément original à l'échelle du macro-paysage, synonyme d'identité paysagère locale.

■ Les haies

Ces haies sont en majorité mixtes et composées d'une strate arborée et d'une strate arbustive. Elles se situent principalement en limites parcellaires, et se positionnent parallèlement et/ou perpendiculairement à l'axe de plus grande pente.

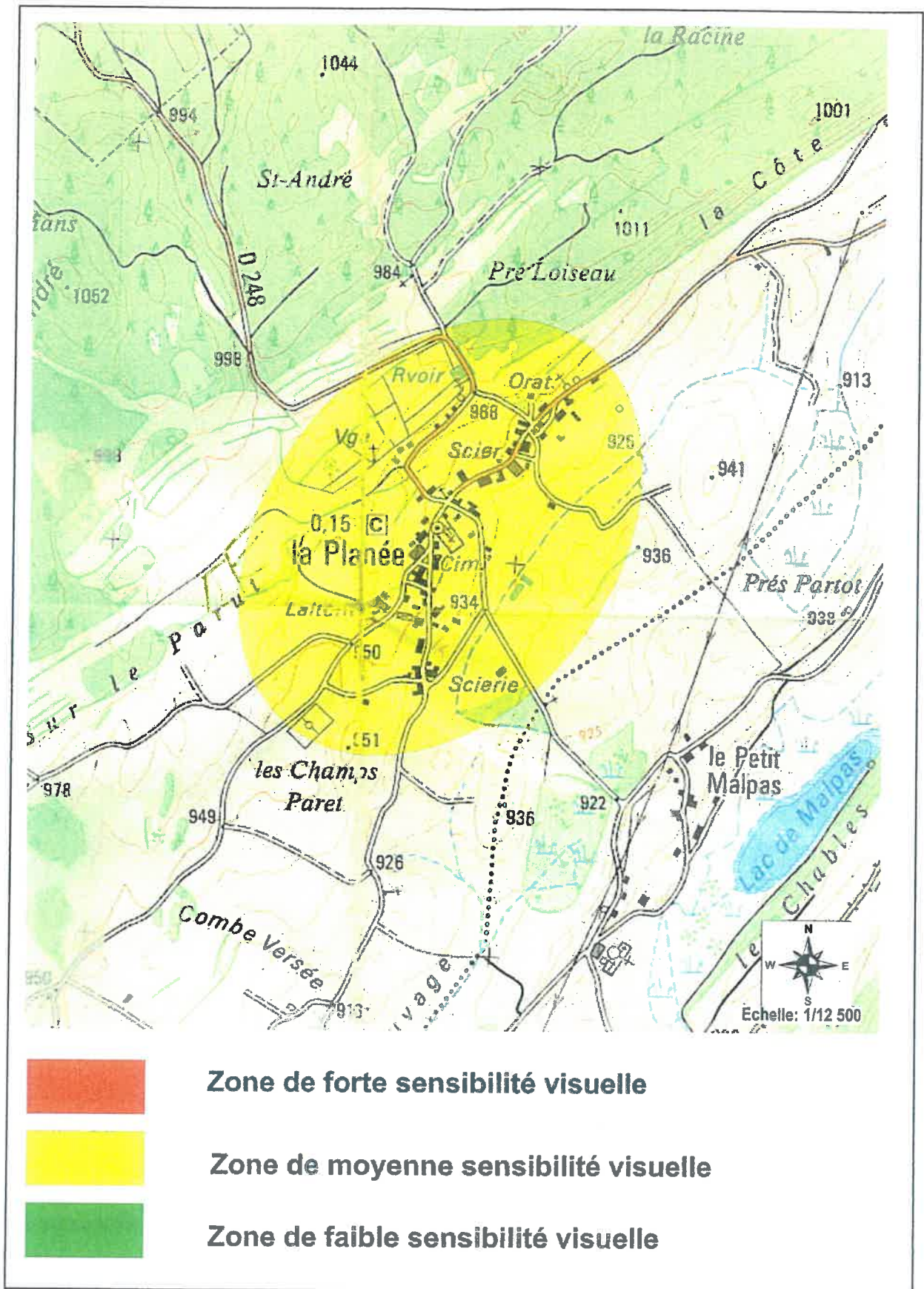
b. Sensibilité Visuelle de l'espace étudié (Carte 9)

L'objectif est de mesurer la sensibilité visuelle globale de l'espace étudié. La méthode repose sur des levées de terrain visant à définir différents degrés de perception visuelle dont l'appréciation repose principalement sur les critères suivants :

- Degré de perception extérieure de l'entité paysagère depuis les points d'observation privilégiés (axes de communication, points de vue).
- Eloignement du site par rapport aux points d'observations privilégiés.
- Degré de fréquentation du site.
- Degré d'ouverture interne du paysage.

La route départementale RD 248 correspond à l'axe principal desservant la commune. Elle relie la RD 47 à la RD 437. Cet axe est en général peu fréquenté et supporte un faible trafic routier correspondant le plus souvent à des déplacements locaux. A hauteur du village, la route traverse une partie du village.

En fond de val, la succession d'ondulations du relief et de bombements déterminent des barrières visuelles qui peuvent restreindre localement la profondeur du champ de vision.



Carte 9 : Sensibilité visuelle

Source : Science Environnement

Toutefois, globalement, le degré d'ouverture interne du paysage reste important à l'échelle de notre zone d'étude. Ainsi, depuis certains points d'observation privilégiés, à l'exemple du revers de la côte qui s'élève à l'arrière du village, le regard peut embrasser l'intégralité du val et les reliefs plus lointains.

Aux alentours immédiats du village, l'absence d'écrans paysagers majeurs, la topographie évasée du val, favorisent à moyenne et grande distance la profondeur du champ de vision.

Bien que le paysage soit très ouvert et que les perceptions visuelles soient lointaines, la faible fréquentation du site (limitée principalement aux habitants du village), engendre en conséquence une sensibilité visuelle moyenne à l'échelle de notre zone d'étude.

c. Localisation des zones paysagères sensibles au regard de l'article R 111-21 (Cf. Carte 10 p 50)

Rappel du contenu de l'article R.111-21

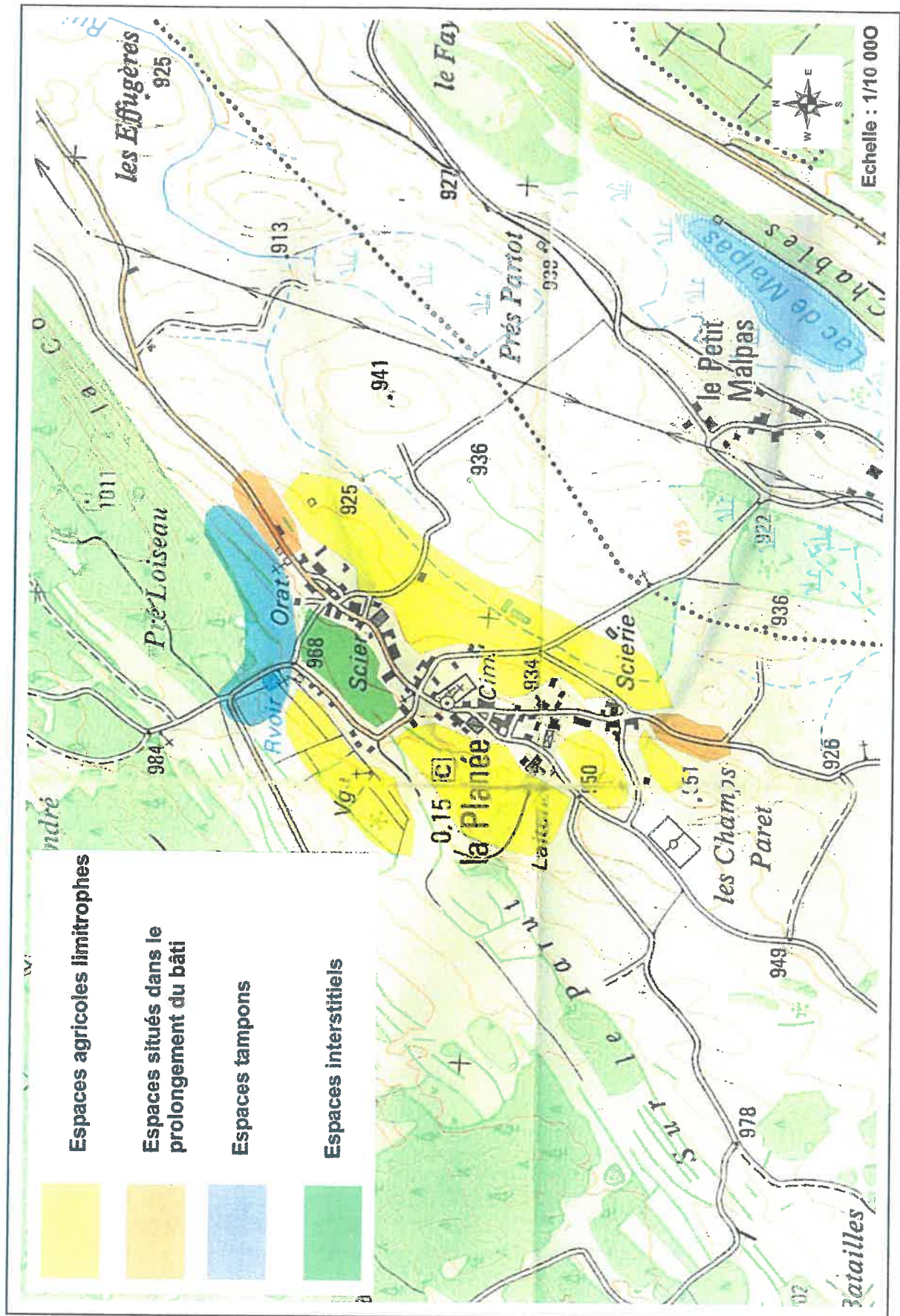
Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Identification des zones paysagères sensibles

Préambule

L'ensemble des espaces naturels et agricoles peut bien entendu être considéré comme des zones paysagères sensibles au sens du contenu de l'article R.111-21.

Néanmoins, hormis pour les espaces naturels et agricoles immédiatement contigus des espaces urbanisés actuels (pour lesquels on peut raisonnablement considérer qu'il existe un enjeu par rapport à un développement éventuel de l'urbanisation), les aménagements bâtis restent hypothétiques à bonne distance géographique des lieux aujourd'hui urbanisés.



Carte 10 : Zones paysagères sensibles

Source : Science Environnement

Afin d'identifier et de localiser les zones paysagères sensibles, on admet donc comme postulat de départ, que celles-ci sont situées au voisinage immédiat des zones bâties et/ou aménagées actuelles (habitat, zones d'activités, ...).

Identification des zones sensibles

Les zones paysagères sensibles correspondent généralement à quatre types d'espaces :

- les espaces agricoles limitrophes du bâti,
- les espaces situés dans le prolongement du bâti actuel,
- les espaces interstitiels situés au sein du bâti,
- les espaces tampons.

Justification de leur sensibilité

↳ *Espaces agricoles limitrophes du bâti*

Ils constituent des espaces ouverts situés immédiatement à la périphérie du village. De ce fait, ils deviennent des espaces qui ont une fonction de « vitrine » pour le village, dans la mesure où la qualité de la perception extérieure de ceux-ci, dépend directement de la qualité paysagère intrinsèque de ces espaces.

Ces espaces, relativement vastes, constituent en quelque sorte la matrice paysagère au sein de laquelle s'inscrit le bâti.

↳ *Espaces situés dans le prolongement du bâti actuel*

La poursuite éventuelle du développement de l'urbanisation, le long des axes de desserte du village, engendrerait un étirement supplémentaire du bâti et une accentuation du phénomène village-rue (problème de sécurité routière augmentée).

↳ *Espaces tampons*

Ces zones permettent une transition paysagère progressive entre le bâti et les boisements. Ces zones permettent d'atténuer les contrastes paysagers existants entre urbanisation et milieux naturels.

↳ *Espaces interstitiels*

Ils correspondent aux espaces libres situés entre les habitations au sein même du village. Ces espaces sont nombreux au cœur du vieux village, mais ils restent de faible superficie. Leur présence apporte un rythme au paysage bâti en rompant avec l'aspect monolithique du village « rue » traditionnel.

6 L'impact du projet de la carte communale sur l'environnement

Cette phase de l'étude intervient après l'état initial de l'environnement et du paysage. Elle fournit un éclairage sur les conséquences du projet de carte communale, sur l'environnement et propose des mesures d'accompagnement. Pour des raisons de clarté de l'exposé, la présentation des remarques s'effectue au travers de tableaux ; à chaque effet constaté du projet sur l'environnement, des mesures et/ou des recommandations sont proposées.

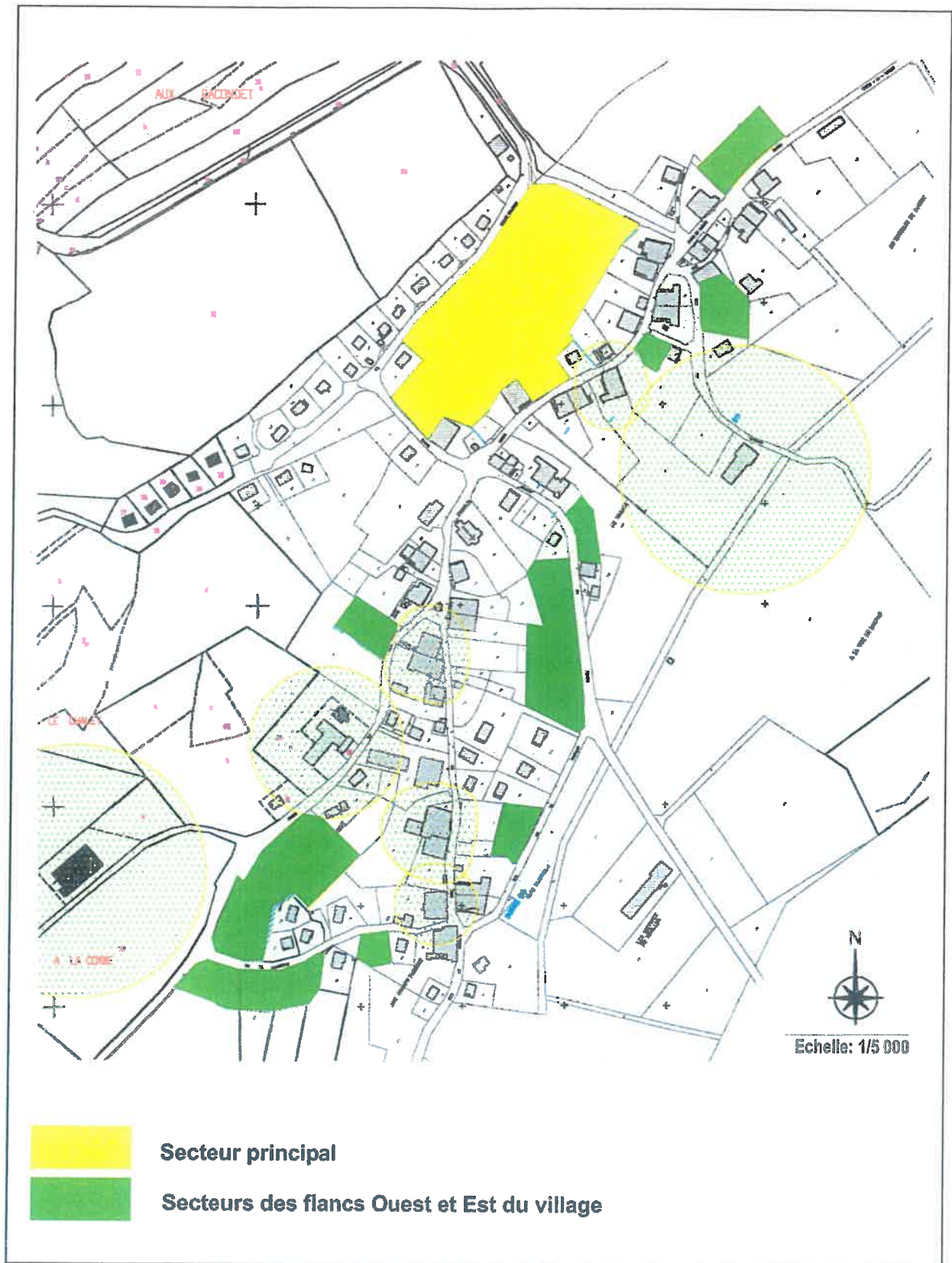
Ce travail ne s'applique qu'aux secteurs où la destination des sols est susceptible d'entraîner des incidences notables sur l'environnement tel qu'il a été identifié dans l'analyse de son état initial (zones d'extension urbaines).

Les travaux sont représentés sur la carte 11 page 53.

a. Secteurs répartis sur les flancs Est et Ouest du village

Le milieu physique

Incidence sur l'environnement	Mesures compensatoires proposées et/ou Recommandations
Ces secteurs présentent dans l'ensemble une faible pente et reposent sur des terrains morainiques datant du quaternaire. Bien que la roche mère soit ici de nature détritique, la faible pente assure une stabilité au sous-sol ; aussi, le risque de glissement de terrain est-il infime. Par contre, le risque de tassement différentiel est quant à lui bien réel, en raison de la nature hétérométrique des matériaux considérés (moraines).	Des études géotechniques préalables seraient à recommander dans ce secteur en particulier dans le cadre de projets de construction ou d'aménagement lourds. (R+3.....)



Carte 11 : Localisation des secteurs (zones d'extension urbaine)

Source : Science Environnement

Le milieu naturel

Incidence sur l'environnement	Mesures compensatoires proposées et/ou Recommandations
<p>Ce site correspond principalement à des prairies mésophiles. Ces milieux présentent une faible valeur écologique et sont, par ailleurs, largement représentés à l'échelle communale. Les rares haies s'élèvent en limite de parcelles.</p> <p>L'incidence de la disparition des prairies mésophiles sur l'environnement apparaît négligeable.</p>	<p>Dans la mesure où les rares haies n'entravent pas de manière importante l'aménagement des secteurs, on veillera, là où elles existent, à les maintenir en place. Elles jouent un rôle écologique non négligeable et représentent un agrément paysager indéniable.</p>

Le paysage

Incidence sur l'environnement	Mesures compensatoires proposées et/ou Recommandations
<p>Ces secteurs correspondent principalement à des parcelles agricoles; ils sont fortement exposés à la vue depuis le village. L'urbanisation de ce site viendra donner un peu d'épaisseur au bâti sans modifier fondamentalement la composition paysagère villageoise actuelle. Ainsi, l'urbanisation se développera sur des parcelles isolées les unes par rapport aux autres en respectant ainsi le caractère éclaté du bâti sans pour autant tendre vers la dissémination et le mitage du paysage. En effet, les zones d'extension futures du bâti correspondent à des parcelles immédiatement contiguës au village. Le bâti sera quelque peu étiré vers le Nord et vers le Sud dans des proportions qui resteront modestes.</p>	<p>Dans la mesure où les habitations environnantes sont essentiellement individuelles, on privilégiera davantage ce type d'habitat par rapport à l'habitat de type collectif afin que les formes architecturales actuelles et à venir puissent au mieux s'harmoniser.</p> <p>Les formes architecturales représentatives de l'habitat du Haut-Doubs seront à privilégier.</p> <p>Il conviendrait de respecter, dans la mesure du possible, les orientations du bâti actuel notamment dans la disposition des pignons dont la direction est généralement perpendiculaire à l'axe de plus grande pente.</p>

b. Site principal

Le milieu physique

Incidence sur l'environnement	Mesures compensatoires proposées et/ou Recommandations
<p>Ce secteur présente une pente faible à moyenne et repose sur un ensemble présentant une alternance de marnes et de calcaires marneux.</p> <p>En raison de cette pente et du sous-sol marneux, le risque de glissement de terrain existe. Il est toutefois mesuré.</p>	<p>Des études géotechniques préalables sont recommandées dans ce secteur avant tout projet de construction ou d'aménagement quelle que soit leur envergure.</p>

Le milieu naturel

Incidence sur l'environnement	Mesures compensatoires proposées et/ou Recommandations
<p>Ce secteur correspond principalement à des prairies mésophiles. Ces milieux présentent une faible valeur écologique et sont bien représentés à l'échelle communale.</p> <p>Quelques haies s'élèvent aux extrémités du site. Ce type de boisement présente un intérêt écologique non négligeable (zone refuge pour la faune).</p> <p>L'incidence de la disparition des prairies mésophiles sur l'environnement apparaît négligeable. La disparition des haies aurait en revanche un impact plus important (destruction de biotope) ; cet impact reste néanmoins mesuré.</p>	<p>Aucune dans le cadre du projet de carte communale si ce n'est la préservation des haies dans la mesure où celles-ci ne remettent pas en cause l'aménagement global du secteur.</p>

Le paysage

Incidence sur l'environnement	Mesures compensatoires proposées et/ou Recommandations
<p>Ce secteur agricole est fortement exposé à la vue.</p> <p>L'urbanisation se fera en continuité de l'espace bâti actuel et viendra combler une vaste enclave (espace interstitiel) coincée entre le village ancien et ses récents développements vers le Nord. En grignotant ces espaces ouverts, l'urbanisation tend à se rapprocher de la lisière forestière et à menacer la pérennité des espaces tampons identifiés.</p> <p>Les haies animent le paysage et enrichissent la composition paysagère. L'éradication de ces haies tendrait donc à appauvrir la composition paysagère.</p>	<p>Dans la mesure où les habitations environnantes sont essentiellement individuelles, on privilégiera davantage ce type d'habitat par rapport à l'habitat de type collectif afin que les formes architecturales actuelles et à venir puissent au mieux s'harmoniser.</p> <p>Dans la mesure où les haies n'entravent pas de manière importante l'aménagement du secteur, on veillera à les maintenir en place. Elles jouent un rôle écologique non négligeable et représentent un agrément paysager indéniable.</p> <p>D'autre part, il conviendrait de conserver une zone de transition (zone tampon ouverte) entre la forêt et l'habitat, l'objectif étant d'atténuer en ces lieux le contact brutal entre le milieu forestier et l'urbanisation.</p>

c. Conclusion

Au regard de l'état initial de l'environnement et du zonage projeté, les incidences du projet apparaissent globalement mesurées à l'échelle du territoire communal de La Planée. Le risque de glissement de terrain devra être pris en compte dans le secteur principal.

Les milieux naturels les plus intéressants d'un point de vue écologique sont exclus de toutes zones d'urbanisation future.

Par ailleurs, il apparaît clairement que l'éradication systématique des éléments arborés (haies), est à proscrire pour préserver la qualité du patrimoine naturel de la commune.

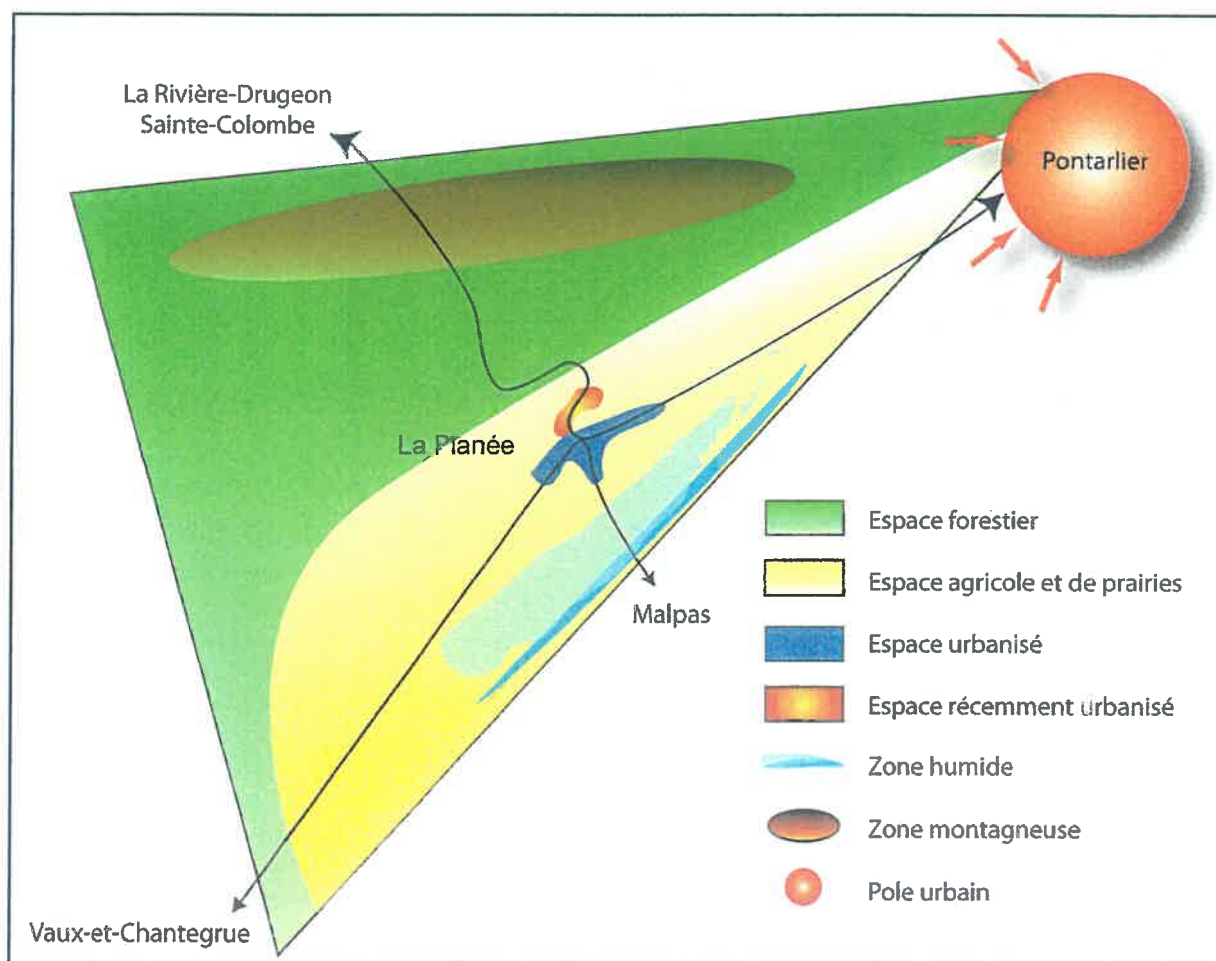
IV. Analyse d'urbanisme

1 L'organisation spatiale

Village à caractère rural très prononcé, La Planée a subi un développement maîtrisé avec des règles architecturales qui ont permis une bonne intégration paysagère du bâti récent. Le village est localisé sur un plateau à une altitude de 1 052 mètres.

La commune se présente sous une forme triangulaire, découpée par différents espaces existants (Cf. Carte 12):

- ✓ L'espace agricole, qui occupe la partie basse de la commune, à savoir le sud, se caractérise par de grandes étendues herbeuses souvent très humides.
- ✓ L'espace forestier, est présent dans la partie haute et s'installe sur une grande partie du territoire.
- ✓ L'espace urbanisé, suit de manière plus ou moins linéaire le réseau routier bien que les constructions récentes aient tendance à modifier cette configuration. En effet, l'habitat a tendance à se développer dans les espaces interstitiels et permet au village d'être plus homogène et moins dispersé.



Carte 12 : Organisation spatiale de la Planée

Dans le village, la végétation est présente. Les abords des maisons sont globalement bien entretenus. Les façades et toitures sont en bon état. Il convient de préserver les espaces visuels ouverts venant aérer le paysage.

Le bâti qui n'est pas trop densifié permet des ouvertures sur le paysage agricole et forestier. Aussi, il convient de maintenir des tailles de parcelle à bâtir suffisantes pour conserver ce maillage lâche.

2 L'accès au village

a. Accès depuis Oye-et-Pallet

L'entrée du village par la Départementale 248 est le principal accès à La Planée. La route est assez étroite et sinueuse.



b. Accès depuis Malpas



Cette entrée de village est accessible depuis Malpas et Le Petit Malpas. Une scierie est située à cette entrée.

c. Accès depuis Vaux-et-Chantegrue



Par cet accès une petite partie du village est visible.

De part et d'autre de la route, on peut voir une ferme un peu plus en hauteur sur la gauche et le terrain de jeux communal sur la droite.

On apprécie cette entrée de commune pour ses qualités paysagères, et par le fait qu'aucun élément dommageable n'interfère avec la perception visuelle du site.

d. Accès depuis La Rivière-Drugeon, Sainte-Colombe

A cet accès de village qui domine la commune, il y a un réservoir et on trouve le nouveau lotissement qui s'est développé le long de la route.

A l'Est on trouve une zone tampon entre l'urbain et la forêt.

Une grande surface de prairie pourrait être urbanisé. Il faut cependant être très vigilant quant au développement de cet espace.

Il faut préciser de plus, que ce site bénéficie d'une vue exceptionnelle sur une grande partie de la vallée.



3 Patrimoine bâti

La commune de La Planée possède un important patrimoine architectural. La plupart des habitations sont d'anciennes fermes, généralement restaurées, aux volumes importants et à l'architecture traditionnelle du Haut-Doubs. Les maisons les plus anciennes dateraient du XVIII^{ème} siècle, car il ne reste rien du bourg primitif.

a. Les monuments religieux



Eglise de l'assomption

La Planée est érigée en vicariat en 1491. Avant cette date, les paroissiens devaient se rendre à Pontarlier pour assister aux offices.

Une première chapelle existait probablement à La Planée au XIV^{ème} siècle. La nef en conserve d'ailleurs encore les traces de ce premier édifice.

L'église paroissiale actuelle comporte un plan allongé, avec une nef à trois vaisseaux et un chœur. Du XIX^{ème} siècle, subsiste la tour-clocher avec toit à l'impériale. Cette église abrite un retable, ainsi que du mobilier en bois sculpté et peint de couleurs vives.

A l'intérieur de l'église on trouve un certain nombre d'éléments de culte tel que :

- **Une pierre tombale**, dressée dans le fond de l'église, cette pierre est celle du vicaire Joseph Masson. Après l'obtention d'un vicariat à La Planée en 1491, l'église mère demeurait néanmoins celle de Pontarlier.
- **Une Vierge à l'Enfant**, située à proximité du retable baroque qui occupe tout le chœur de l'église.
- **Un crucifix**, sculpté par les artisans locaux, était autrefois au milieu de la nef. Il était accompagné de deux statues, avec lesquelles il formait une descente de croix.
- **Deux statues**, Saint Claude tout d'abord, incrusté dans le mur d'une ferme, pourrait provenir de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie. Puis Saint-Antoine, qui est conservé à la mairie, suite à la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui transfère aux communes la propriété des objets de culte. Les paroisses n'en sont plus que tributaires.



Croix en pierre

Cette croix est sculptée des représentations du christ en croix sur une face et, sur l'autre, de la Vierge à l'Enfant. Une réparation du tronc de pierre a été réalisée et l'ensemble monumental a été déplacé de quelques mètres lors de la construction de la route qui conduit à Banans, au-delà du Laveron.



Monument aux morts 1914-1918

Situé entre la mairie et l'église, ce monument a été érigé en hommage aux soldats victimes de la première guerre mondiale.

b. Le bâti traditionnel

Le long de la rue principale, d'anciennes fermes sont présentes. De nouvelles bâtisses s'intercalent entre ces anciennes habitations. Certaines ont tenté de conserver une architecture traditionnelle avec des façades de bois alors que d'autres sont construites dans un style plus moderne.

Les constructions étaient faites à l'époque pour résister aux intempéries, grâce notamment à des auvents. Les murs-pignon d'un certain nombre d'habitations laissent apparaître les rénovations et extensions effectuées, tant au niveau du sol qu'en hauteur, par la construction d'un étage d'habitation supplémentaire, pris dans le volume autrefois réservé à la grange. Les lambris, planches de bois espacées permettant une bonne aération afin d'éviter la fermentation du fourrage, ont ainsi disparu.



Maisons anciennes



Le bâti traditionnel, caractéristique des zones de plateau du Doubs, est composé par des constructions aux volumes importants mais surtout uniformes.

Les toits sont également des éléments importants, avec généralement de grandes surfaces qui descendent assez bas, et qui supposent une charpente massive et un espace de grenier conséquent.

Les fermes comptent des granges surélevées qui ont été, pour la plupart, reconverties en garage à voiture. Ces granges accueillait autrefois le fourrage nécessaire à l'alimentation des bêtes.

La Mairie

La Mairie est un bâtiment majestueux situé à proximité de l'église.

Les bureaux administratifs sont à l'étage.

Le rez-de-chaussée est quant à lui en rénovation, pour devenir une salle des fêtes qui pourra accueillir les repas dansants et autres animations.



c. Le bâti récent



Certaines constructions récentes s'adaptent parfaitement au paysage actuel, avec une architecture proche du bâti traditionnel. Ce style de maisons est à encourager.



Ces constructions utilisent des éléments en bois et des volumes relativement importants.

d. Les fontaines et abreuvoirs

Les fontaines et abreuvoirs constituent des éléments fondamentaux du patrimoine. Ils étaient essentiels à l'activité communautaire. Il existe un réservoir datant du XVIII^{ème} siècle. Les habitants devaient s'évertuer à l'époque, à récupérer la moindre goutte d'eau, puisque le village n'est traversé par aucune rivière importante et que le sol karstique laisse s'écouler l'eau naturellement. Ainsi, chaque maison disposait d'un réservoir.

La commune a par ailleurs construit plusieurs réservoirs, dont un nommé « la grande fontaine ». Un petit local, attenant au réservoir, a successivement abrité un lavoir et un trieur à grain, et a également servi d'abri au berger communal.

e. Les sites archéologiques

Actuellement, aucun site archéologique n'est répertorié sur la commune. Cependant, les terrains sont susceptibles de receler des vestiges encore inconnus. De nouvelles procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive sont entrées en vigueur : loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 et décret d'application n°2002-89 du 16 janvier 2002, loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001.

Conformément à l'article 1-2° du décret 2002-89, la saisine du Préfet de Région est obligatoire pour les opérations suivantes, quel que soit leur emplacement :

- *Les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)*
- *Les lotissements*
- *Les travaux soumis à déclaration préalable*
(Art. L311-1, R.315-1 et suivants, R442-3-1 du Code de l'Urbanisme)
- *Les aménagements et ouvrages précédés d'une étude d'impact (Art. L 122.1 du Code de l'Environnement)*
- *Les travaux sur les immeubles classés au titre historique (Loi du 13 décembre 1913)*

Les autres opérations (permis de construire, de démolir ou autorisations d'installations ou de travaux divers) donneront lieu à une saisine du Préfet de Région (article 1.1 du décret). Lorsque la commune sera concernée par un arrêté de zonage émis par le préfet de Région. Cet arrêté précisera les conditions de saisine.

Enfin, en application du titre III de la loi du 27 septembre 1941, validée, réglementant les découvertes fortuites, toute découverte de quelque nature que ce soit doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie (7, rue Charles NODIER, 25043 Besançon cedex - Tél.: 03.81.65.72.00) soit directement soit par l'intermédiaire de la Mairie. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par un archéologue habilité. Tout contrevenant sera passible des peines prévues aux articles 322-1 et 322-2 du Code pénal en application de la loi n° 80-832 du 15 juillet 1980 modifiée, relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance.

4 Incidences des activités humaines

a. L'alimentation en eau potable

La ressource en eau potable provient du lac de Saint-Point. La commune qui gère le service possède sa propre station de pompage et de traitement. Elle est liée par convention avec le syndicat de Tarreaux pour le matériel en commun.

b. L'assainissement

L'assainissement est relié au réseau de Pontarlier. La commune possède un schéma du réseau d'assainissement et eau potable (Cf. Annexe 3).

c. Les déchets ménagers

La compétence « ordures ménagères » est exercée par la Communauté de Communes de Mont d'Or et des deux Lacs. Le service est financé par la redevance adressée aux différents usagers. Le tri sélectif est en place sur la commune.

SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Enjeux sociodémographiques

- Une population relativement jeune avec un parc de logements qui est en train de se renouveler, avec des constructions récentes et du bâti traditionnel. Il est important de répondre à la demande de logement pour éviter un vieillissement de la population en place.
- Une commune à caractère rural avec l'existence d'une **activité agricole** dynamique. 76.6% des actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune. Aussi, il convient d'une part, de limiter au maximum l'impact sur l'activité agricole et de ne pas construire en périphérie du village dans les secteurs où se sont implantés des bâtiments agricoles.
- Une commune comportant des **atouts paysagers et touristiques** à développer

Enjeux environnementaux

- La commune de La Planée est située sur un synclinal, c'est à dire dans une vallée alluvionnaire ayant subi un dépôt de matériaux d'origine glaciaire. Elle est localisée au sud de l'anticlinal du Laveron, qui présente un système complexe de cassures. Plusieurs sources sortent des calcaires *Haute Riviens* dans la vallée. De plus, il y a plusieurs biefs qui rejoignent des ruisseaux.
- Les secteurs où subsiste un **maillage de haies ou de vergers** sont à conserver en l'état.
- Présence d'un **patrimoine architectural** à valoriser
- Traiter efficacement tous les effluents avant rejet.
- Tout stockage de produits présentant un risque de pollution pour cours d'eau souterrain et la nappe alluviale doit faire l'objet d'un dispositif permettant d'éviter tout écoulement vers ces formations.

2 Les prévisions économiques et démographiques

Le niveau d'équipement actuel de la commune ne permet pas d'envisager une hausse trop importante de la commune mais son maintien nécessite de conserver une structure démographique suffisamment jeune.

L'évolution du parc de logements observé ces vingt dernières années s'élève à un peu plus de 2 constructions par an. Les logements neufs sont essentiellement des maisons individuelles compte tenu de l'éloignement de la commune des centres urbains.

Un accroissement de la population de 19,76 % est observé entre 1990 et 1999. La construction de 28 logements entre 1999 et 2014 permet de loger une population de 68 personnes. Le calcul s'effectue avec 2,4 personnes par ménage, taux observé en 1999, sachant que la commune disposait à cette période de 73 résidences principales.

3 Les zones non constructibles

Les secteurs où les constructions ne sont pas autorisées sont situés en dehors de l'enveloppe urbaine actuelle.

Ils incluent également **les périmètres non constructibles liés à l'activité des fermes en place**. On observe :

- quatre périmètres de recul de 25 mètres pour quatre sites au village
- une ferme à proximité du bâti a un périmètre de 50 mètres
- et deux périmètres de recul de 100 mètres mais qui s'applique en dehors du noyau du village.

Les espaces forestiers, localisés en dehors de l'enveloppe urbaine sont maintenus en l'état. Néanmoins dans ces secteurs, sont autorisés l'adaptation, la restauration ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

4 Espaces constructibles

Les zones constructibles

Les secteurs à urbaniser vont empiéter sur l'espace naturel périurbain mais ils sont situés en dehors des secteurs à fort enjeu écologique. Le choix des parcelles répond à la préoccupation de préserver une cohérence globale dans le développement de la commune.

Les zones choisies sont raccordables et compatibles avec le réseau d'assainissement et d'eau potable.

L'insertion urbaine et paysagère des constructions nouvelles est un point clef. Il convient de conserver les haies et bosquets. Il convient également de privilégier l'implantation de nouvelles haies d'espèces feuillues plurispécifiques locales et d'éviter les alignements monospécifiques de thuyas. L'élaboration d'un périmètre constructible permet de préserver la qualité paysagère, architecturale et environnementale de la commune.

Définition des secteurs constructibles

Les secteurs, où les constructions sont autorisées, ont été délimités en fonction des orientations du projet du village. Ils comprennent :

- Des zones déjà urbanisées
- De nouveaux secteurs destinés à l'habitat

Sont exclus de ce périmètre constructible les secteurs à préserver au titre de l'activité agricole, de la protection des milieux naturels, des paysages et de l'environnement.

La définition de ces secteurs vise à densifier en maintenant des espaces tampons dans les secteurs déjà urbanisés.

Le développement de part et d'autre des chemins existants vient équilibrer la trame bâtie. La création de nouvelles dessertes s'effectuera avec discernement et parcimonie. Il est, au contraire, préférable de s'appuyer sur l'existant.

<u>Zones</u>	<u>Surface en m²</u>
<u>Zones constructibles nouvelles réservées pour l'habitat</u>	<u>57458</u>

Tableau 12 : Surface réservée aux nouvelles constructions

La surface retenue permet la construction de 46 logements sur la base de 8 logements par hectare. Aussi, quelle que soit l'hypothèse dans laquelle on se place, l'espace retenu est suffisant pour répondre à la demande. La surface définie est supérieure aux besoins et permet ainsi de tenir compte des problèmes liés à la maîtrise foncière.

La couleur de façade devra être en continuité avec l'existant.

L'implantation de pavillons ne contribue pas à une valorisation du patrimoine culturel communal. Ces constructions n'apportent guère de plus-value environnementale. Aussi, il revient au projet de la présente carte communale de disposer au mieux les nouvelles constructions afin de minimiser au maximum les confrontations entre l'ancien bâti et le récent et de préserver la qualité paysagère des sites.

Les nouveaux espaces de développement proposés seront très certainement occupés par des habitations individuelles. Il est important que l'architecture de ces nouvelles constructions se rapproche de l'ancien afin d'éviter toute confrontation dévalorisante pour la cohérence paysagère. Ainsi, le volume, la forme, la couleur de façade devront se rapprocher des maisons mitoyennes.

Il convient de conserver au mieux le patrimoine bâti ancien, vecteur identitaire de la mémoire de la commune.

Les réservoirs de la commune ont également été exclus des limites constructibles afin d'assurer leur pérennité.

Plusieurs espaces sont retenus pour la construction de nouvelles habitations

Les numéros des secteurs sont nommés d'après la carte ci-dessous.



Carte 13 : Carte d'extension urbaine

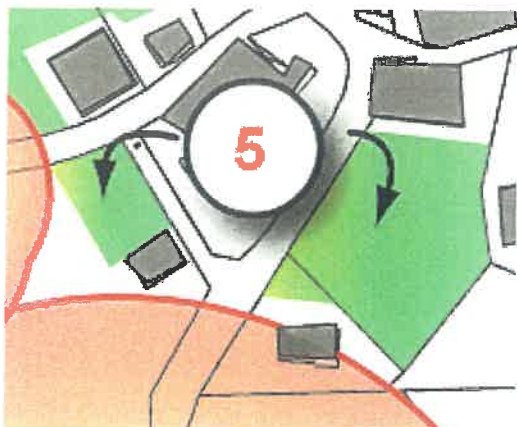
➤ **Secteur 1 : Derrière chez Jean**



Cet espace se trouve dans le prolongement de la route de Vaux-et-Chantegrue. Quatre habitations sont déjà installées dans le secteur. Les parcelles sont également accessibles par la rue de la Charnière Blanche. Ce secteur peut accueillir un certain nombre de logements en tenant compte des périmètres de recul des fermes situées à proximité.

Etant donné la surface disponible, il sera possible de construire 8 à 12 logements selon l'aménagement du secteur.

➤ Secteur 5 : Le Pré Monsieur



Les espaces choisis se trouvent le long de la route d'Oye-et-Pallet et le long de la route de Laussat.

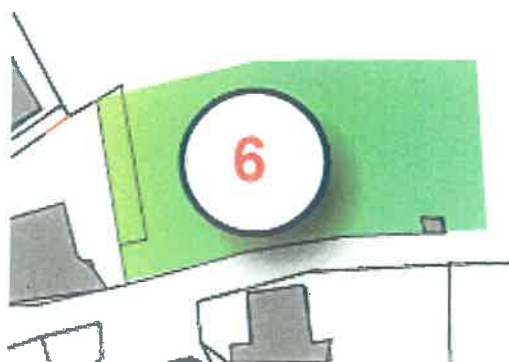
Deux fermes sont à proximité, il faut donc tenir compte des périmètres de recul.

Ce secteur a été choisi surtout pour combler l'espace vide entre les habitations existantes. Deux à trois maisons viendront se greffer au bâti existant.

➤ Secteur 6 : Sous la Cote

Cet espace qui se trouve à l'entrée du village coté Oye-et-Pallet peut accueillir deux à trois logements. Ces nouvelles habitations combleront l'entrée de village puisqu'elles seront situées avant les dernières constructions.

Elles sont dans le prolongement des habitations existantes. Ce secteur correspond à une bande de 40 mètres de large sur environ 100 mètres de long.



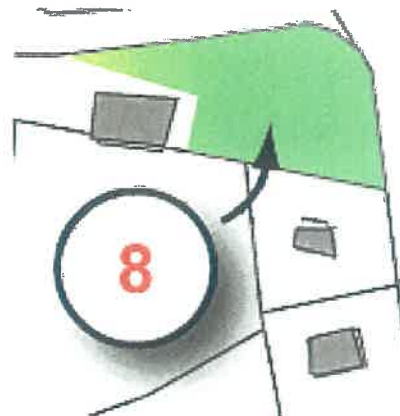
➤ Secteur 7 : Route de Sainte-Colombe



Ce secteur a une surface 10168 m².
Etant donnée la situation géographique de ce secteur, nous avons opté pour une bande de 35 m de large parallèle au bâti existant. La surface restante sera définie comme inconstructible. D'une part pour préserver le paysage, et d'autre part en raison des risques de glissement de terrains sur cette zone. (cf. étude environnementale, partie géologie)
8 Logements pourront y être construits.

Des études géotechniques préalables sont recommandées dans ce secteur avant tout projet de construction ou d'aménagement quelle que soit leur envergure.

➤ Secteur 8 : Rue du Parut



2 553 m² sont ici disponibles à la construction, soit 2 maisons potentielles. Ce secteur se trouve dans la zone nouvelle d'habitation et se situe au carrefour avec la route de Sainte-Colombe.

5 Espaces socioculturels

L'augmentation du nombre d'habitants doit se réfléchir en fonction des équipements en place (Adduction d'eau, d'électricité, assainissement, écoles...)

La population de moins de 20 ans est la plus demandeuse en équipements sportifs, culturels et de loisirs. La demande en équipements scolaires ou de loisirs se satisfait en partie dans le cadre du regroupement de communes.

Enfin, compte tenu de la faible population de la commune et des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés des équipements, ceux-ci sont plutôt à raisonner à l'échelon de l'intercommunalité.

6 Activités économiques

La Planée possède un certain nombre d'activités réparties au sein de la commune. On notera la présence d'un fabricant de yaourts, d'une scierie, d'un photographe professionnel et de gîtes ruraux.

Des pistes de ski de fond sont balisées et permettent de suivre un itinéraire de la Grande Traversée Jurassienne. Pour héberger les touristes on trouve sur la commune quelques structures d'accueil tel qu'une auberge permettant de loger environ 70 personnes, mais également une dizaine de gîtes ruraux classés.

Nature de l'exploitation	Type de bâtiment	Règles de constructibilité
Installation soumise au Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)	Transfert de bâtiment à l'extérieur	100 m
	Bâtiment au milieu du village ou en périphérie	25 m
	Siège à fumier	25 m
Installations Classées Seuil de 40 V.L.	Bâtiment de stockage fourrages ou matériel	Pas de distance à respecter
	Système fumier	50 m Dérogation possible à 25 m car zone montagne – Nécessite un argumentaire
	Système lisier	100 m Dérogation possible à 50 m car zone montagne – Nécessite un argumentaire
	Système mixte	100 m*
	Bâtiment fourrages	100 m
	Bâtiment matériel	Pas de distance à respecter

Tableau 13 – Règles de recul par rapport à l'activité agricole

*Avant 2001, c'était le bâtiment des vaches laitières qui déterminait le type de système. Depuis, c'est la règle la plus contraignante qui s'applique, soit 100 m

VI. Synthèse des propositions

Le zonage de la carte communale offre des possibilités d'urbanisation et de développement économique. Il tient compte des servitudes d'utilité publique ou relatives à l'utilisation de ressources et équipements. La carte communale est compatible avec les documents de niveau supérieur et respecte les trois grands principes édictés dans l'introduction.

SOMMAIRE

<i>Introduction et principes généraux</i>	2
<i>I. Présentation de la commune</i>	4
1 Situation géographique et administrative.....	4
2 Aperçu historique.....	6
3 Réseaux routiers.....	9
4 Occupation du sol.....	10
<i>II. Données socio-économiques</i>	12
1 Structure de la population.....	12
2 Croissance du bâti.....	15
3 Activités socio-économiques.....	18
a. La population active.....	18
b. Les activités économiques.....	19
c. La situation scolaire.....	20
d. L'activité agricole.....	20
4 Activité touristique.....	21
<i>III. Etat initial de l'environnement</i>	22
1 Géologie et géomorphologie.....	22
a. Cadre morpho-structural et géologique.....	23
b. Géomorphologie- topographie.....	23
c. Lithologie.....	23
d. Stabilité des terrains.....	25
2 Hydrologie et hydrogéologie.....	26
a. Hydrologie.....	26
b. Hydrogéologie.....	26
3 Climatologie.....	27
4 Milieu naturel.....	29
a. Les formations végétales.....	29
b. La faune.....	34
c. Diagnostic écologique de l'aire d'étude.....	39
5 Paysages.....	43
a. Les éléments remarquables du paysage.....	43
b. Sensibilité Visuelle de l'espace étudié.....	47
c. Localisation des zones paysagères sensibles au regard de l'article R 111-21.....	49
6 L'impact du projet de la carte communale sur l'environnement.....	52
a. Secteurs répartis sur les flancs Est et Ouest du village.....	52
b. Site principal.....	55
c. Conclusion.....	56

<i>IV. Analyse d'urbanisme</i>	57
1 L'organisation spatiale	57
2 L'accès au village.....	58
a. Accès depuis Oye-et-Pallet	58
b. Accès depuis Malpas	58
c. Accès depuis Vaux-et-Chantegrue	59
d. Accès depuis La Rivière-Drueon, Sainte-Colombe	59
3 Patrimoine bâti	59
a. Les monuments religieux	60
b. Le bâti traditionnel	62
c. Le bâti récent	63
d. Les fontaines et abreuvoirs.....	64
e. Les sites archéologiques.....	64
4 Incidences des activités humaines	65
a. L'alimentation en eau potable	65
b. L'assainissement	65
c. Les déchets ménagers.....	65
 <i>V. Perspectives de développement et d'aménagement</i>	 67
1 Le parti d'aménagement.....	67
2 Les prévisions économiques et démographiques	68
3 Les zones non constructibles.....	68
4 Espaces constructibles.....	68
5 Espaces socioculturels.....	75
6 Activités économiques	75
7 Espaces naturels protégés.....	76
8 Espaces agricoles protégés	76
 <i>VI. Synthèse des propositions</i>	 77
 <i>Annexes</i>	 80

Annexes

- 1- Recommandations architecturales*
- 2- Etude environnement*
- 3- Plans des réseaux d'eau et
d'assainissement*
- 4- Plans servitudes d'utilité publique*

Annexe 1

Recommandations architecturales

Dans le respect de quelques règles simples en matière d'intégration dans le paysage au regard de l'application du R.N.U. et notamment des articles R.111-1 à R.111-21

D'une manière générale, le précepte de base est le suivant :

- ✓ L'architecture rurale doit revêtir une très grande simplicité,
- ✓ Elle doit conserver des proportions rapportées à l'échelle humaine,
- ✓ Elle doit respecter les principes d'intégration au site.

Recommandations applicables au réaménagement de constructions anciennes :

- ✓ Conserver la volumétrie et l'aspect général des constructions d'origine
- ✓ Respecter les dimensions réduites des percements
- ✓ Respecter les façades et l'équilibre des ouvertures
- ✓ Enduits et rejointoiements mis en œuvre de manière traditionnelle
- ✓ Préserver les plantations faisant partie du patrimoine local
- ✓ Eviter l'introduction des espèces exotiques

Recommandations applicables aux secteurs de bâtis existants :

- ✓ Conserver le caractère et la typologie du bâti d'origine
- ✓ Respecter la nature et la couleur des matériaux existants
- ✓ Respecter la mise en œuvre traditionnelle

D'après articles R.111.20, R.111.21, R.111.22 du Code de l'urbanisme

Hauteur

- ✓ Harmoniser au mieux avec les constructions existantes

Annexes

- ✓ Intégrées au volume de la construction principale
- ✓ A défaut, regrouper en un bâtiment annexe de même aspect que la construction principale

Clôtures

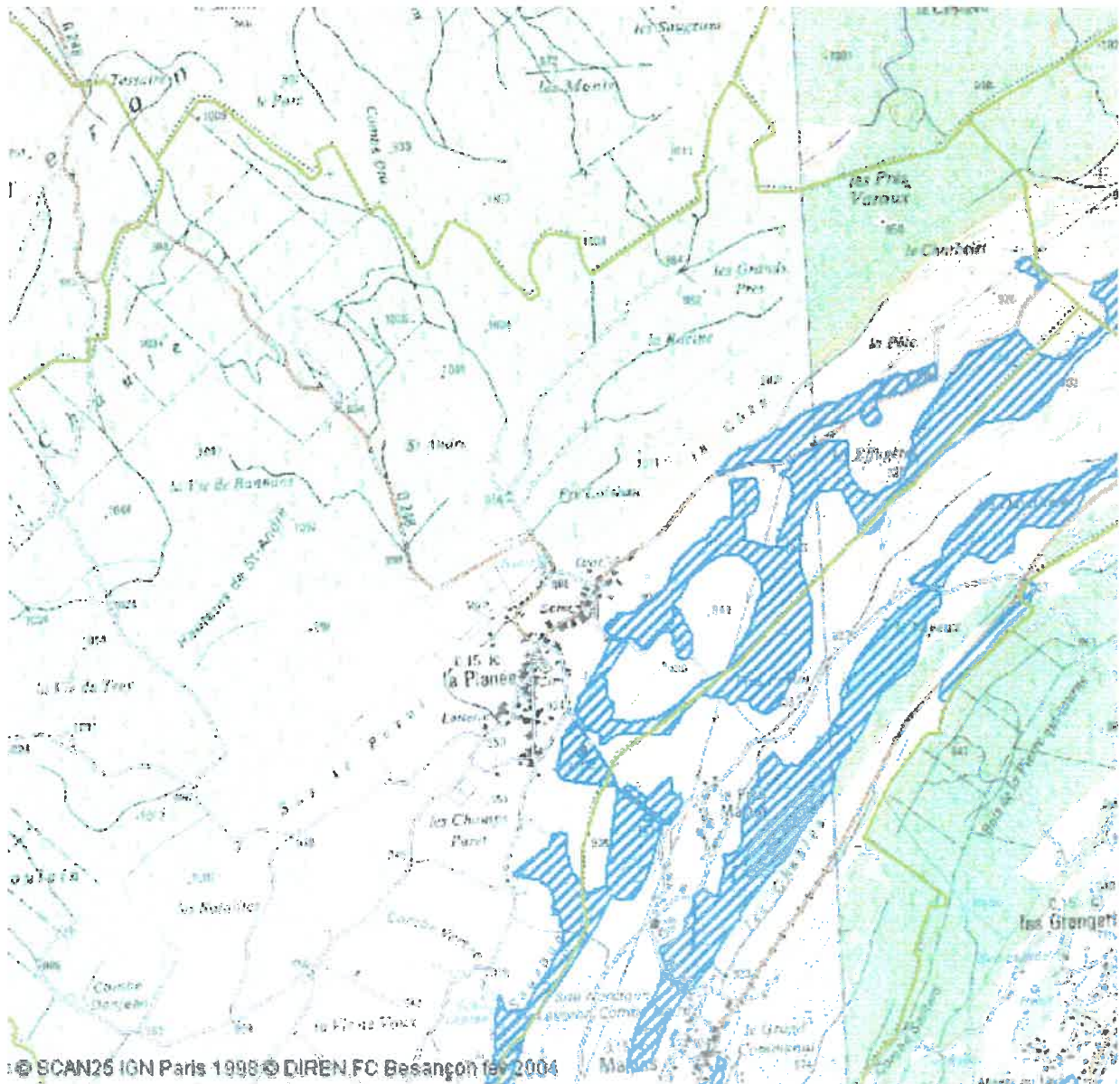
- ✓ Discrètes et constituées par un muret, un grillage, une haie
- ✓ Eviter tous matériaux étrangers à la pratique locale

Annexe 2

Zones humides sur la commune

Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté
5, rue du Général Sarrail
F - 25014 BESANÇON CEDEX
téléphone : 03.81.61.53.33
fax : 03.81.81.24.96

Mis à jour le 21 juillet 2004



Sources :

© IGN - SCAN25 - IGN - Paris - 1998 ©

Ministère de l'Environnement -

© DIREN Franche-Comté - Besançon - 2004

© Bureau d'Etudes Y.Ferrez - 1998-2000

© Etudes en Environnement P.et M. Guinchard - 2000-2002

MISE A JOUR AU 01/12/2002

Annexe 3



Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

BIEF BELIN, RUISSEAU DU SAUT ET ZONES HUMIDES ASSOCIÉES



ZNIEFF n° : 00000108

Numéro SPA : 450002384

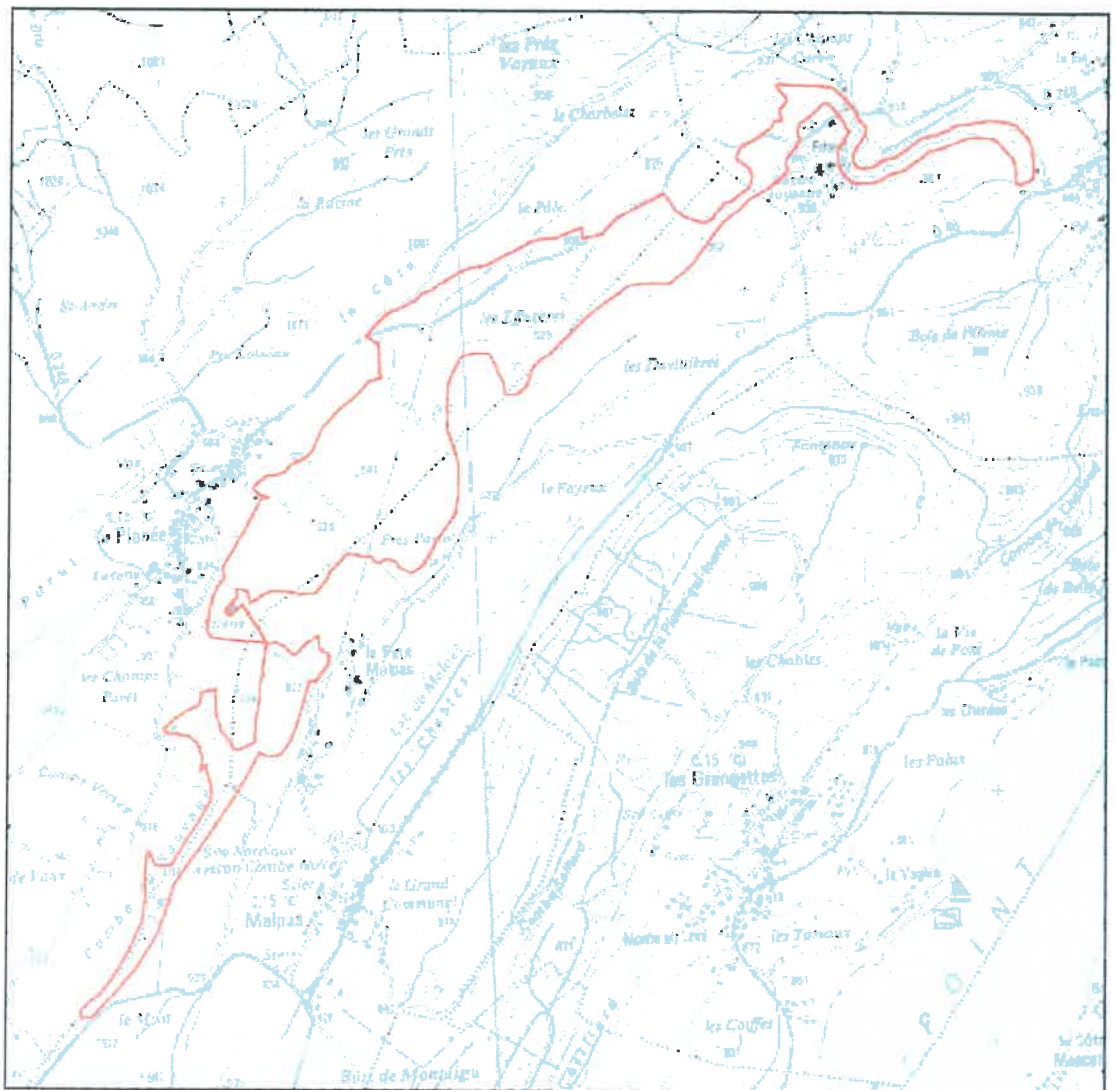
Surface : 137,76 ha

Altitude : 864 - 939 m

Mise à jour le : 01/2000

Validation : en cours

Communes : Malpas, Oye-et-Paÿet, La Planée



© IGN - PARIS 1998 - SCAN25®

ZNIEFF DE TYPE 1



Contour de la ZNIEFF



DIREN de Franche-Comté - 5, rue du Général Serrail - BP 137 - 25014 Besançon CEDEX - Tél. 03.67.61.53.33 - diren@franche-comte.ecologie.gouv.fr



Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

FORETS DE GRANGES-NARBOZ, DU LAVERON, DE MIGNOVILLARD, DU PRINCE ET DE LA HAUTE-JOUX -NORD-

Communes

Ansire-Arnette, Bel-dou-Mignon, Boncourt, Bourard, Cerdollet, Les Châsses, Châtillon, Chaux-Neuve, Fondrille-Bas, Fondrille-Haut, France, Granges-Narboz, La Planée, La Rivière-Conges, L'Herbergement-Sainte-Marie, Mignovillard, Monthé, Oye-et-Paillet, Petite-Chaux, Les Planches-en-Montagne, Portailier, Les Pontets, Rucourt, Ruzancy-Souppes, Roudotostaine, Sainte-Colombe, Vaux-et-Chastagné



ZNIEFF n° : 00230000
Surface : 13580,74 ha
Altitude : 858 - 1232 m
Mise à jour le : 01/02/00
Validité : 60 ans

ZNIEFF DE TYPE 2

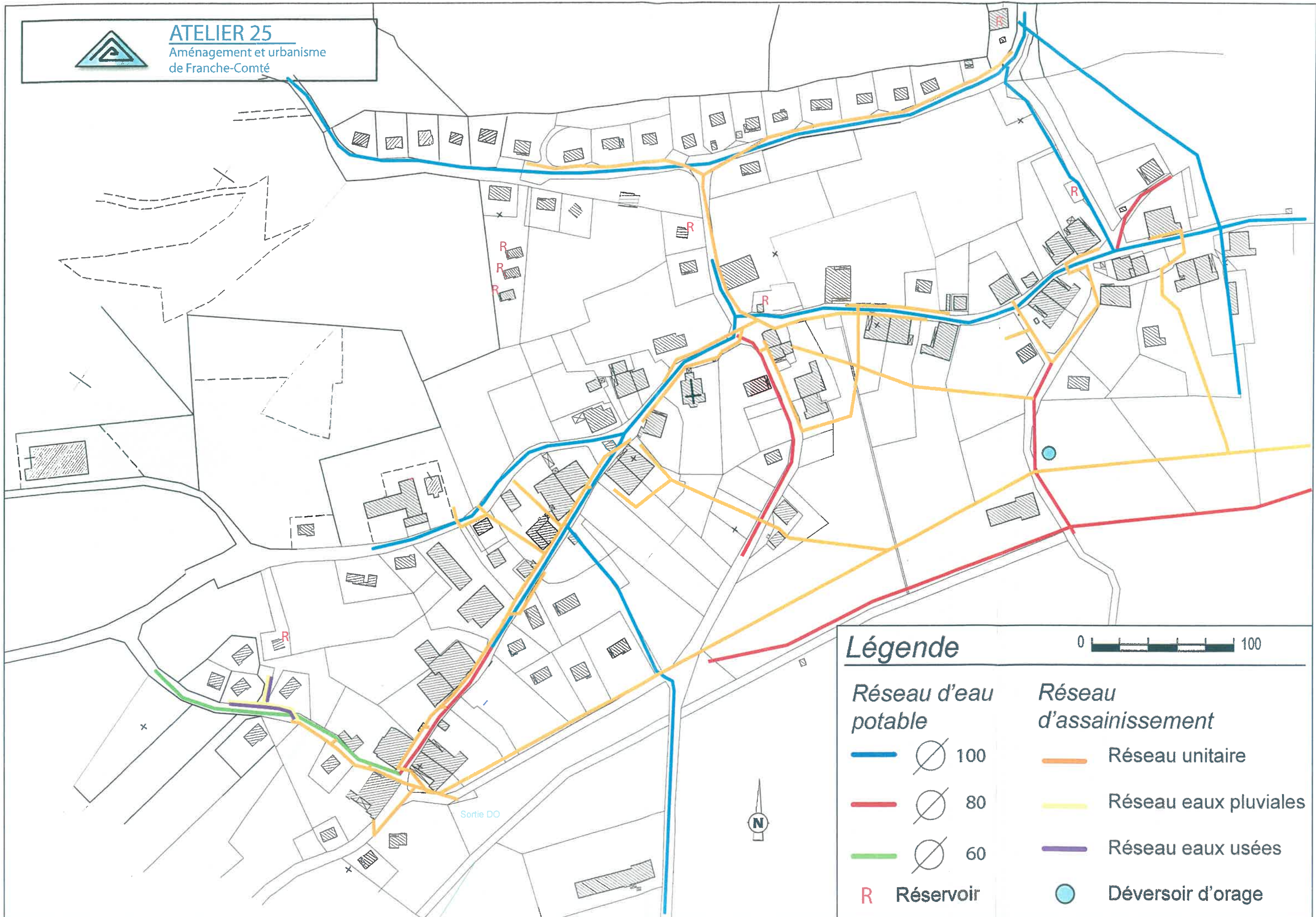


IGN - PARS 1998 - IGN125 ©

— Contour de la ZNIEFF



DIREN de Franche-Comté - 5, rue du Général Sarailh - BP 137 - 25014 Besançon CEDEX - Tél. 03.81.61.59.33 - diran@franche-comte.ecologie.gouv.fr



Légende

Réseau d'eau potable

- Blue line with diameter symbol and 100
- Red line with diameter symbol and 80
- Green line with diameter symbol and 60

R Réservoir

Réseau d'assainissement

- Orange line: Réseau unitaire
- Yellow line: Réseau eaux pluviales
- Purple line: Réseau eaux usées

Blue circle: Déversoir d'orage

